
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt et unième séance – Mardi 12 novembre 2019, à 17 h 30

Présidence de M^{me} Marie-Pierre Theubet, présidente

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *MM. Manuel Alonso Unica*, *Stéphane Guex*, *Antoine Maulini* et *Souheil Sayegh*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Guillaume Barazzone* et *Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 1^{er} novembre 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 12 novembre et mercredi 13 novembre 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. M^{me} Sandrine Salerno sera absente aujourd'hui aux deux séances. Demain, M. Rémy Pagani sera absent à la séance de 17 h 30, tandis que M. Guillaume Barazzone manquera la séance de 20 h 30. Enfin M. Kanaan ne sera présent que ce soir à 20 h 30.

A celles et ceux d'entre vous, ou à vos connaissances, qui seraient venus à l'Organisation météorologique mondiale à 15 h 30, je rappelle que les portes sont ouvertes pour les conseillères et conseillers municipaux ainsi que pour le public dès 16 h 30. L'accès n'est pas autorisé plus tôt.

Je vous informe que la séance de demain sera levée à 19 h 15 afin de permettre à tous les membres du Conseil municipal, mais pas ceux du Conseil administratif, ainsi qu'aux collaborateurs et collaboratrices du Service du Conseil municipal d'être disponibles pour la séance photo annuelle destinée aux cartes de vœux de fin d'année. C'est un souhait de ma part. Habituellement, il n'y a que le bureau mais, pour cette dernière année de la législature, je trouve sympathique que tous les élus figurent sur la photographie. Nous la ferons demain dans les escaliers du hall (*applaudissements*) et nous reprendrons nos travaux à 20 h 45 au lieu de 20 h 30.

Les nouveaux statuts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire vous ont été transmis le 16 octobre 2019 par courriel. Une proposition du Conseil administratif à ce sujet a été reçue cet après-midi et sera examinée lors de la session. Nous en reparlerons lorsque nous aborderons les urgences.

Vous avez reçu par messagerie électronique le 28 octobre 2019 un courrier daté du 18 octobre de M. Jean-Yves Marin vous informant de son départ de la direction du Musée d'art et d'histoire (MAH), ainsi que le communiqué de presse du MAH y relatif.

Vous avez également reçu par courrier électronique, le 29 octobre 2019, les procès-verbaux qui constatent l'entrée en force des décisions de l'Association des communes genevoises du 19 juin 2019.

Un autre courrier du Conseil administratif, relatif à la modification de l'article 23A, alinéa 2, du règlement relatif aux aides financières du Service social (LC 21 511), vous a été transmis par courriel le 4 novembre 2019.

Nous avons également reçu le 4 novembre 2019 un courrier de M. Manuel Tornare, président de la Licra Genève, relatif à la réponse adressée à M^{me} Annick Ecuyer, à la suite de son intervention du 14 octobre 2019 en séance plénière.

L'invitation au traditionnel souper de la Course de l'Escalade du vendredi 29 novembre 2019 vous est parvenue le 5 novembre par messagerie électronique.

Enfin, vous avez reçu par courriel le 5 novembre 2019 une copie du courrier de M. Rémy Pagani du 1^{er} novembre adressé à M. Antonio Hodgers et relatif aux rapports PR-1361 A et PR-1364 A inscrits à notre ordre du jour.

Je rappelle les objets liés: les rapports P-396 A et PRD-155 A; le rapport P-387 A et la motion M-1428; les rapports M-1215 A, M-1216 A et M-1209 A; les rapports D-39 A portant sur les 10^e, 11^e et 13^e plans financiers d'investissement; les rapports M-1119 A et P-328 A; les rapports D-32.5 A, D-32.1 A et D-32.6 A, relatifs à la Fondetec; les motions M-1419 et M-1422; les motions M-1426 et M-1427; les rapports R-230 A, M-1384 A, M-1385 A, M-1388 A, PRD-104 A, PRD-188 A, PRD-189 A, PRD-191 A et R-228 A qui concernent tous les notes de frais du Conseil administratif.

Ce soir, nous traiterons également les objets figurant dans la liste D-11, soit la liste des renvois directs en commission des motions et résolutions de plus de six mois.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2019 (après-midi)
Communications du bureau du Conseil municipal

D-11

**Application de l'article 95 bis du règlement du Conseil municipal
pour la session des 12 et 13 novembre 2019**

Art. 95 bis – Renvois en commission

¹ Une fois tous les six mois, les motions et résolutions des conseillers municipaux non traitées dans un délai de six mois après la date de leur dépôt sont renvoyées en commission.

² Le bureau décide des commissions de destination et consacre, dans l'ordre du jour de la session plénière, une rubrique spécifique au renvoi des motions et résolutions concernées.

³ Les renvois sont soumis au vote de l'assemblée sans prise de parole. Les objets dont le renvoi en commission est refusé sont maintenus inscrits à l'ordre du jour.

Numérotation ci-dessous selon l'ordre du jour des 12 et 13 novembre 2019.

Les PRD sont absents de cette liste car ils ne sont pas concernés par l'article 95 bis.

PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX			Chef-fe-s de groupe	Décision du bureau
174.	M-1089 ***** *****	Motion du 25 juin 2013 de M. Pascal Holenweg: «Police municipale: osons le retour aux vraies valeurs et aux saines traditions locales!»	EàG: MCG: OJ PDC: OJ PS: CSDOMIC PLR: OJ UDC: OJ Ve: OJ	OJ
175.	M-1095 ***** *****	Motion du 9 octobre 2013 de Mme et MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Daniel-Dany Pastore et Danièle Magnin: «Construction d'immeubles d'habitation en ville de Genève, parkings obligatoires».	EàG: MCG: CAE PDC: OJ PS: OJ PLR: CL UDC: CTC Ve: OJ	OJ
178.	R-189 ***** *****	Résolution du 27 octobre 2015 de MM. Eric Bertinat, Jacques Pagan, Pierre Scherb, Didier Lyon, Jean Zahno et Christo Ivanov: «Asile: pour le renvoi immédiat des requérants déboutés et des NEM».	EàG: MCG: CCSJ PDC: OJ PS: OJ PLR: OJ UDC: CSDOMIC Ve: OJ	OJ
180.	M-1249 ***** *****	Motion du 28 septembre 2016 de Mmes et MM. Lionel Ricou, Anne Carron, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Astrid Rico-Martin, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Alain de Kalbermatten, Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat et Jean-Charles Lathion: «Offrons une vision d'avenir à la Fondation des Evaux».	EàG: MCG: PDC: CF PS: PLR: OJ UDC: OJ Ve: OJ	OJ
181.	M-1255 ***** *****	Motion du 2 novembre 2016 de MM. François Bärtschi, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Le Service des espaces verts a supprimé arbitrairement des arbres; supprimons avec raison et pertinence le Service des espaces verts».	EàG: MCG: CAE PDC: OJ PS: PLR: OJ UDC: CSDOMIC Ve: OJ	OJ
186.	M-1282 ***** *****	Motion du 20 mars 2017 de Mmes et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Morten Gisselbaek et Vera Figurek: «Une nouvelle direction pour un nouveau Musée d'art et d'histoire».	EàG: MCG: PDC: OJ PS: PLR: OJ UDC: OJ Ve: OJ	Retirée
187.	M-1287 ***** *****	Motion du 27 avril 2017 de M. Vincent Subilia: «TISA: le pont du Mont-Blanc n'est pas le porte-étendard de la vision politique du Conseil administratif».	EàG: MCG: PDC: OJ PS: PLR: OJ UDC: OJ Ve: OJ	OJ

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2019 (après-midi)
Communications du bureau du Conseil municipal

2157

Application de l'article 95 bis du règlement du Conseil municipal
pour la session des 12 et 13 novembre 2019

188.	M-1288 ***** *****	Motion du 27 avril 2017 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex: «Des correspondants de nuit aux Pâquis, c'est urgent!»	EâG: MCG: PDC: CCSJ PS: PLR: OJ UDC: OJ Ve: CCSJ Pierre Gauthier demande CSDOMIC	OJ
190.	M-1302 ***** *****	Motion du 17 mai 2017 de Mmes et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi, Amar Madani et Yasmine Menétrey: «Une page pour le Conseil municipal dans la revue Vivre à Genève! (bis)»	EâG: MCG: CF PDC: OJ PS: OJ PLR: OJ UDC: CF Ve: OJ	OJ
192.	M-1321 ***** *****	Motion du 17 octobre 2017 de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier: «Transparence sur le chantier du Grand Théâtre».	EâG: OJ MCG: CF PDC: OJ PS: OJ PLR: OJ UDC: OJ Ve: CTC Pierre Gauthier demande CF	OJ
194.	M-1324 ***** ***	Motion du 15 novembre 2017 de M. Pascal Holenweg: «Mettons un peu de culture dans le sport, ça ne lui fera pas de mal».	EâG: MCG: OJ PDC: OJ PS: CS PLR: OJ UDC: OJ Ve: CS	OJ
195.	M-1325 ***** ***	Motion du 5 décembre 2017 de Mme et MM. Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Albane Schlechten et Alain de Kalbermatten: «Dysfonctionnements internes de la Fondetec: quels impacts sur la bonne marche de la fondation?»	EâG: OJ MCG: OJ PDC: CF PS: PLR: OJ UDC: CF Ve: CF	Retirée
196.	M-1329 ***** ***	Motion du 6 décembre 2017 de Mmes et MM. Amar Madani, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Claude Jeanneret, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi et Thomas Zogg: «Engageons des résidents à l'Unité des foires et marchés».	EâG: OJ MCG: CSDOMIC PDC: OJ PS: OJ PLR: OJ UDC: CSDOMIC Ve: OJ	OJ
200.	R-221 ***** *	Résolution du 20 mars 2018 de Mmes et MM. Vincent Subilia, Patricia Richard, Sophie Courvoisier, Daniel Sormanni, Amar Madani, Alain de Kalbermatten, Eric Bertinat, Pierre Scherb et Pascal Spuhler: «Démission immédiate de la mairie de M. Rémy Pagani, en raison de son rôle actif dans le cadre de la manifestation «Prenons la ville» du 17 mars 2018».	EâG: MCG: PDC: OJ PS: PLR: OJ UDC: OJ Ve: OJ	Retirée
201.	M-1353 ***** *	Motion du 17 mai 2018 de Mmes et MM. Gazi Sahin, Pascal Holenweg, Alfonso Gomez, Christina Kitsos, Taimoor Aliassi, Uzma Khamis Vannini, Omar Azzabi, Albane Schlechten, Ariane Arlotti, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Delphine Wuest, Hélène Ecuyer et Emmanuel Deonna: «Pour une Maison ou une Cité de l'immigration à Genève».	EâG: CCSJ MCG: OJ PDC: OJ PS: CCSJ PLR: OJ UDC: OJ Ve: CCSJ	OJ
202.	M-1358 ***** *****	Motion du 6 juin 2018 de Mmes et MM. Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Antoine Maulini, Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Hanumsha Qerkini et Delphine Wuest: «Favoriser l'utilisation de la monnaie Léman dans la Ville de Genève».	EâG: MCG: OJ PDC: OJ PS: CF PLR: OJ UDC: OJ Ve: CF	OJ

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2019 (après-midi)

Communications du bureau du Conseil municipal

Application de l'article 95 bis du règlement du Conseil municipal
pour la session des 12 et 13 novembre 2019

203.	R-226 *****	Résolution du 19 juin 2018 de Mme Amanda Gavilanes, MM. Pascal Holenweg, Tobias Schnebli, Emmanuel Deonna et Régis de Battista: «Exportation de matériel de guerre vers des pays en guerre civile: pour une politique respectueuse des conventions de Genève et des droits humains».	EàG: CCSJ MCG: OJ PDC: CCSJ PS: CCSJ PLR: OJ UDC: OJ Ve: CSDOMIC	CCSJ
204.	M-1368 *****	Motion du 11 septembre 2018 de Mme et MM. Eric Bertinat, Pascal Altenbach, Daniel Sormanni, Amar Madani, Jean-Philippe Haas, Jean-Pascal Cattin, Pierre Scherb et Yasmine Menétréy: «Déferlement de violences, notamment à l'égard des femmes en Ville de Genève, ou l'échec de la politique de sécurité communale».	EàG: OJ MCG: CSDOMIC PDC: OJ PS: OJ PLR: OJ UDC: CSDOMIC Ve: OJ	OJ
205.	M-1371 *****	Motion du 2 octobre 2018 de Mmes et MM. Tobias Schnebli, Hélène Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Annick Ecuyer, Gazi Sahin, Alfonso Gomez et Uzma Khamis Vannini: «Non aux coupes dans les revenus de la Ville prévues avec la loi fédérale RFFA (Réforme fiscale et financement de l'AVS)».	EàG: MCG: OJ PDC: CF PS: PLR: OJ UDC: OJ Ve: CF	OJ
206.	M-1377 *****	Motion du 3 octobre 2018 de MM. Eric Bertinat et Daniel Sormanni: «Déferlement de violences en ville de Genève, notamment à l'égard des femmes, ou l'échec de la politique de sécurité communale.»	EàG: OJ MCG: CSDOMIC PDC: OJ PS: OJ PLR: OJ UDC: CSDOMIC Ve: OJ	OJ
208.	M-1380 *****	Motion du 17 octobre 2018 de M. Pascal Holenweg: «Du gazon, mais du vrai!»	EàG: CS MCG: OJ PDC: CS PS: CS PLR: OJ UDC: OJ Ve: CS	CS
209.	R-229 *****	Résolution du 13 novembre 2018 de MM. Pierre Scherb, Pascal Altenbach et Didier Lyon: «Démission immédiate de M. Guillaume Barazzone suite au rapport N°142 de la Cour des comptes».	EàG: MCG: OJ PDC: OJ PS: PLR: OJ UDC: OJ Ve: OJ	Retirée
212.	M-1390 *****	Motion du 14 novembre 2018 de MM. et Mmes Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Patricia Richard, Jean-Philippe Haas, Yasmine Menétréy, Daniel-Dani Pastore, Amar Madani, Pierre Gauthier, Jacques Pagan, Simon Brandt, Danièle Magnin, Thomas Zogg, Jean-Pascal Cattin, Bernard Chevalier, Pascal Spühler et Manuel Alonso Unica: «Frais d'avocats, combien cela coûte et qui paie?»	EàG: OJ MCG: CF PDC: OJ PS: PLR: OJ UDC: CF Ve: OJ	OJ
213.	M-1391 *****	Motion du 14 novembre 2018 de MM. et Mmes Tobias Schnebli, Emmanuel Deonna, Olivier Gurtner, Alfonso Gomez, Omar Azzabi, Antoine Maulini, Hanumsha Qerkini, Alia Chaker Mangeat, Maria Pérez et Ariane Arlotti: «Livre de condoléances pour le peuple palestinien: la Ville de Genève doit respecter ses engagements».	EàG: CF MCG: OJ PDC: CF PS: CF PLR: OJ UDC: OJ Ve: CF	Retirée
214.	M-1393 *****	Motion du 5 décembre 2018 de Mmes et MM. Annick Ecuyer, Brigitte Studer, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti, Albane Schlechten, Uzma Khamis Vannini et Gazi Sahin: «Pour un espace d'allaitement à la disposition du Conseil municipal».	EàG: CCSJ MCG: OJ PDC: OJ PS: CCSJ PLR: OJ UDC: OJ Ve: CCSJ	OJ

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2019 (après-midi)
Communications du bureau du Conseil municipal

2159

Application de l'article 95 bis du règlement du Conseil municipal
pour la session des 12 et 13 novembre 2019

215.	M-1394 *****	Motion du 5 décembre 2018 de Mmes et MM. Annick Ecuyer, Brigitte Studer, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti, Maria Pérez et Morten Gisselbaek: «Pour une police municipale luttant efficacement contre les violences sexistes et LGBTIQ-phobes».	EàG: MCG: OJ PDC: CSDOMIC PS: CSDOMIC PLR: OJ UDC: OJ Ve: CSDOMIC	CSDOMIC
216.	M-1395 *****	Motion du 5 décembre 2018 de MM. et Mmes Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Antoine Maulini, Hanumsha Qerkini, Delphine Wuest, Albane Schlechten, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Annick Ecuyer et Olivier Gurtner: «Pour le cautionnement public de logements locatifs destinés aux personnes répondant aux critères sociaux du département de la cohésion sociale et de la solidarité».	EàG: CL MCG: OJ PDC: CL PS: CL PLR: CCSJ UDC: OJ Ve: CL	CL
217.	M-1396 *****	Motion du 5 décembre 2018 de MM. et Mmes Stefan Gisselbaek, Florence Kraft-Babel, Simon Brandt, Patricia Richard, Vincent Schaller, Nicolas Ramseier, Michèle Rouillet, Pierre Scherb, Pascal Altenbach, Jacques Pagan, Danièle Magnin, Manuel Alonso Unica, Véronique Latella, Michel Nargi, Georges Martinoli, Pascal Spuhler et Laurent Leisi: «Contre l'instigation des citoyens par la Ville de Genève à commettre des infractions».	EàG: OJ MCG: CSDOMIC PDC: CF PS: PLR: OJ UDC: CF Ve: OJ	OJ
218.	M-1397 *****	Motion du 5 décembre 2018 de Mmes et M. Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Gazi Sahin, Hélène Ecuyer, Albane Schlechten et Brigitte Studer: «Pour des toilettes unisexes en Ville de Genève».	EàG: CTC MCG: OJ PDC: OJ PS: CTC PLR: OJ UDC: OJ Ve: CTC	OJ
222.	M-1400 *****	Motion du 15 janvier 2019 de Mmes et MM. Christina Kitsos, Taimoor Aliassi, Emmanuel Deonna, Pascal Holenweg, Christiane Leuenberger-Ducret, Albane Schlechten, Maria Vittoria Romano et Maria Pérez: «Le logement d'abord, pour une (ré)insertion sociale réussie».	EàG: CL MCG: OJ PDC: CL PS: CL PLR: OJ UDC: OJ Ve: CL	CL
223.	M-1403 *****	Motion du 5 février 2019 de MM. et Mme Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Simon Brandt et Patricia Richard: «Fondation d'un jour, fondation pas pour toujours».	EàG: OJ MCG: CF PDC: OJ PS: OJ PLR: OJ UDC: CF Ve: OJ	OJ
224.	M-1405 *****	Motion du 5 février 2019 de MM. et Mmes Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer et Gazi Sahin: «Appliquons maintenant les engagements de Genève en matière de droits humains!»	EàG: MCG: OJ PDC: OJ PS: PLR: OJ UDC: OJ Ve: CL	OJ
225.	M-1408 *****	Motion du 5 février 2019 de M. et Mmes Jannick Frigent Empana, François Mireval, Maria Pérez et Corinne Goehner-da Cruz: «Pour une prise en charge des enfants et des jeunes de 4 à 15 ans pendant les vacances scolaires».	EàG: CCSJ MCG: OJ PDC: CCSJ PS: CCSJ PLR: CCSJ UDC: OJ Ve: CCSJ	CCSJ
226.	M-1409 *****	Motion du 6 février 2019 de MM. et Mmes Nicolas Ramseier, Stefan Gisselbaek, Michèle Rouillet, Rémy Burri, Patricia Richard, Pierre de Boccard, Florence Kraft-Babel et Simon Brandt: «Pour une ville informatiquement eco-friendly à travers l'utilisation d'Ecosia».	EàG: CSDOMIC MCG: CSDOMIC PDC: CSDOMIC PS: CSDOMIC PLR: CSDOMIC UDC: CSDOMIC Ve: CSDOMIC	CSDOMIC

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2019 (après-midi)

Communications du bureau du Conseil municipal

Application de l'article 95 bis du règlement du Conseil municipal
pour la session des 12 et 13 novembre 2019

227.	M-1410 *****	Motion du 6 février 2019 de MM. et Mmes Simon Brandt, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Nicolas Ramseier, Michèle Roulet, Georges Martinoli, Michel Nargi et Véronique Latella: «Pour un réaménagement durable du triangle de Villereuse».	EàG: CAE MCG: CAE PDC: CAE PS: CAE PLR: CAE UDC: CAE Ve: CAE	CAE
228.	M-1414 *****	Motion du 6 février 2019 de Mmes et MM. Alfonso Gomez, Olivier Gurtner, Uzma Khamis Vannini, Anne Carron, Albane Schlechten, Hélène Ecuier, Daniel Sormanni, Simon Brandt et Pierre Scherb: «Amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes lors de modifications de circulation liées aux chantiers».	EàG: CAE MCG: CAE PDC: CAE PS: CAE PLR: CAE UDC: CAE Ve: CTC	CAE
230.	M-1416 *****	Motion du 27 février 2019 de MM. et Mmes Simon Brandt, Patricia Richard, Michèle Roulet, Pierre Gauthier, Michel Nargi, Véronique Latella, Nicolas Ramseier, Stefan Gisselbaek, Renate Cornu, Guy Dossan, Florence Kraft-Babel et Georges Martinoli: «Pour des cafés suspendus dans les établissements municipaux».	EàG: CF MCG: OJ PDC: OJ PS: CF PLR: CCSJ UDC: CF Ve: CF	CF
231.	M-1417 *****	Motion du 27 février 2019 de Mmes et MM. Christina Kitsos, Emmanuel Deonna, Taimoor Aliassi, Sara Petraglio, Corinne Goehner-da-Cruz et François Mireval: «Pour la mise en place d'un dispositif de mentorat en faveur des enfants et des jeunes les plus vulnérables».	EàG: MCG: PDC: CCSJ PS: PLR: OJ UDC: OJ Ve: CCSJ	CCSJ
232.	M-1418 *****	Motion du 26 mars 2019 de MM. Pierre Scherb et Jean Zahno: «Pour des piscines sereines, sans indésirables harcelant les femmes».	EàG: MCG: PDC: OJ PS: PLR: OJ UDC: CS Ve: OJ	OJ
233.	M-1419 *****	Motion du 27 mars 2019 de Mmes et MM. Marie Barbey-Chappuis, Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Jean-Luc von Arx, Anne Carron et Fabienne Beaud: «Pour un Village des créateurs dans la zone industrielle des Charmilles».	EàG: CAE MCG: PDC: CAE PS: CAE PLR: OJ UDC: CAE Ve: CAE	CAE
234.	M-1422 *****	Motion du 27 mars 2019 de Mmes et MM. Alia Chaker Mangeat, Eric Bertinat, Uzma Khamis Vannini, Maria Pérez, Albane Schlechten, Daniel Sormanni, Vincent Schaller, Pierre Gauthier, Manuel Alonso Unica et Alain de Kalbermatten: «Pour une zone artisanale et industrielle des Charmilles innovante».	EàG: MCG: PDC: CAE PS: PLR: OJ UDC: CAE Ve: CAE	CAE
235.	M-1420 *****	Motion du 27 mars 2019 de MM. et Mmes Simon Brandt, Nicolas Ramseier, Guy Dossan, Renate Cornu, Stefan Gisselbaek, Michèle Roulet, Patricia Richard, Georges Martinoli, Michel Nargi, Véronique Latella, Florence Kraft-Babel et Pierre de Bocard: «Pour des expositions culturelles d'envergure à Genève».	EàG: CARTS MCG: CARTS PDC: CARTS PS: CARTS PLR: CARTS UDC: CARTS Ve: CARTS	CARTS
236.	M-1421 *****	Motion du 27 mars 2019 de MM. et Mmes Simon Brandt, Eric Bertinat, Patricia Richard, Michèle Roulet, Florence Kraft-Babel, Stefan Gisselbaek, Pierre de Bocard, Guy Dossan, Michel Nargi, Georges Martinoli, Véronique Latella, Renate Cornu et Nicolas Ramseier: «Construction de la nouvelle patinoire sur le site des Vernets».	EàG: CS MCG: CS PDC: CTC PS: CS PLR: CS UDC: CAE Ve: CS	CS

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2019 (après-midi)
Communications du bureau du Conseil municipal

2161

Application de l'article 95 bis du règlement du Conseil municipal
pour la session des 12 et 13 novembre 2019

237.	M-1423 *****	Motion du 27 mars 2019 de Mmes et MM. Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini et Delphine Wuest: «Pour des écopoints complets!»	EàG: CSDOMIC MCG: CSDOMIC PDC: CSDOMIC PS: CSDOMIC PLR: OJ UDC: OJ Ve: CSDOMIC	CSDOMIC
238.	M-1424 *****	Motion du 27 mars 2019 de MM. et Mmes Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Tobias Schnebli, Hélène Ecuier, Albane Schlechten et Maria Vittoria Romano: «De l'équité pour le personnel qui part à la retraite!»	EàG: CF MCG: CF PDC: OJ PS: CF PLR: OJ UDC: OJ Ve: CF	CF
239.	M-1425 *****	Motion du 27 mars 2019 de Mmes et MM. Souheil Sayegh, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Albane Schlechten, Patricia Richard, Jean Zahno, Georges Martinoli, Jean-Philippe Haas, Yasmine Menétrey et Laurence Corpataux: «Pour des espaces de jeux synthétiques dans les parcs à proximité des résidences pour seniors».	EàG: CCSJ MCG: CCSJ PDC: CS PS: CCSJ PLR: CS UDC: CCSJ Ve: CCSJ	CCSJ
240.	M-1426 *****	Motion du 27 mars 2019 de Mmes et MM. Souheil Sayegh, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Albane Schlechten, Yasmine Menétrey, Jean Zahno, Jean-Philippe Haas et Laurence Corpataux: «Pour un espace de grimpe au parc Alfred-Bertrand».	EàG: CS MCG: CS PDC: CS PS: CS PLR: OJ UDC: CS Ve: CS	CS
241.	M-1427 *****	Motion du 27 mars 2019 de Mmes et MM. Souheil Sayegh, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Patricia Richard, Yasmine Menétrey, Georges Martinoli, Jean Zahno, Jean-Philippe Haas et Laurence Corpataux: «Pour un terrain de football synthétique au parc Alfred-Bertrand».	EàG: CS MCG: CS PDC: CS PS: CS PLR: OJ UDC: CS Ve: CS	CS
243.	M-1430 *****	Motion du 16 avril 2019 de Mmes et MM. Martine Sumi, Corinne Goehner-da Cruz, Christina Kitsos, Maria Vittoria Romano, Maria Casares, Luis Vazquez, François Mireval, Emmanuel Deonna, Ulrich Jotterand, Ahmed Jama et Uzma Khamis Vannini: «Pour que la pénurie de logements au niveau cantonal ne pèjore pas la très difficile conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle des jeunes familles qui perdent la place en crèche de leurs enfants lorsqu'elles sont contraintes de déménager».	EàG: CCSJ MCG: CCSJ PDC: OJ PS: CCSJ PLR: CCSJ UDC: OJ Ve: CCSJ	CCSJ
244.	R-240 *****	Résolution du 16 avril 2019 de Mmes et MM. Pascal Holenweg, Maria Vittoria Romano, François Mireval et Uzma Khamis Vannini: «Le travail en commission ne se choisit pas à la carte».	EàG: OJ MCG: OJ PDC: OJ PS: CR PLR: OJ UDC: OJ Ve: CR	OJ
245.	M-1433 ****	Motion du 17 avril 2019 de Mmes et MM. Thomas Zogg, Jean-Pascal Cattin, Daniela Dosseva, Amar Madani et Yasmine Menétrey: «Pour l'installation de passages piétons 3D à proximité des écoles de la Ville».	EàG: OJ MCG: CSDOMIC PDC: CAE PS: OJ PLR: CAE UDC: CSDOMIC Ve: OJ	OJ

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2019 (après-midi)

Communications du bureau du Conseil municipal

Application de l'article 95 bis du règlement du Conseil municipal
pour la session des 12 et 13 novembre 2019

246.	M-1435 ****	Motion de Mmes et MM. Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Jean-Luc von Arx, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Maria Vittoria Romano, Ulrich Jotterand, Uzma Khamis Vannini, Danièle Magnin, Alfonso Gomez, Yasmine Menétrey, Laurence Corpataux, Pierre Scherb, Nicolas Ramseier et Patricia Richard: «Pour que Genève passe son «permis de végétaliser!»»	EàG: CSDOMIC MCG: CAE PDC: CSDOMIC PS: PLR: CAE UDC: CAE Ve: CSDOMIC	CSDOMIC
247.	R-241 ****	Résolution du 17 avril 2019 de MM. et Mmes Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Alfonso Gomez, Maria Pérez, Tobias Schnebli, Ariane Ariotti, Gazi Sahin, Hélène Ecuyer et Annick Ecuyer: «Maintenance des habitant-e-s du 38, rue de la Navigation jusqu'au début des travaux».	EàG: CL MCG: OJ PDC: CL PS: CL PLR: OJ UDC: OJ Ve: CL	CL
249.	M-1437 ****	Motion du 15 mai 2019 de Mmes et MM. Alia Chaker Mangeat, Léonard Montavon, Anne Carron, Fabienne Beaud, Albane Schlechten, Jean-Charles Lathion, Marie Barbey-Chappuis, Souheil Sayegh, Uzma Khamis Vannini, Daniel Sormanni et Alfonso Gomez: «CFF, un train de retard?»	EàG: CF MCG: CF PDC: CF PS: CF PLR: OJ UDC: CF Ve: CF	CF
250.	M-1438 ****	Motion du 15 mai 2019 de MM. et Mme Pascal Holenweg, Albane Schlechten et François Mireval: «Pour la création d'un fonds intercommunal de soutien à l'action sociale d'urgence».	EàG: CCSJ MCG: CCSJ PDC: CCSJ PS: CCSJ PLR: CCSJ UDC: OJ Ve: CCSJ	CCSJ
251.	M-1439 ***	Motion du 16 mai 2019 de Mmes et MM. Amar Madani, Jean-Philippe Haas, Yasmine Menétrey, Daniela Dosseva, Thomas Zogg, Danièle Magnin, Jean-Pascal Cattin, Daniel Sormanni et Daniel-Dany Pastore: «Coup de théâtre au Grand Théâtre!»	EàG: CTC MCG: CF PDC: CF PS: CTC PLR: CARTS UDC: CARTS Ve: CTC	CTC
252.	M-1440 ***	Motion du 16 mai 2019 de MM. et Mmes Yasmine Menétrey, Amar Madani, Daniel Sormanni, Thomas Zogg, Jean-Pascal Cattin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas et Danièle Magnin: «Projet de réinsertion sociale Le Wagon sur la voie de Saint-Jean: départ immédiat!»	EàG: CCSJ MCG: CCSJ PDC: CCSJ PS: CCSJ PLR: CCSJ UDC: OJ Ve: OJ	CCSJ
253.	M-1441 ***	Motion du 16 mai 2019 de MM. et Mmes Simon Brandt, Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Michel Nargi, Georges Martinoli, Rémy Burri, Véronique Latella, Sophie Courvoisier, Michèle Rouillet, Stefan Gisselbaek, Guy Dossan, Nicolas Ramseier, Pierre de Boccard et John Rossi: «Soutien à la presse locale via les annonces publicitaires».	EàG: CF MCG: CF PDC: CF PS: CF PLR: CF UDC: CF Ve: CF	CF
254.	R-244 ***	Résolution du 16 mai de Mmes et MM. Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Annick Ecuyer, Morten Gisselbaek, Ariane Ariotti, Didier Lyon, Jacques Pagan, Alfonso Gomez, Pascal Holenweg, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Le Conseil municipal doit être consulté et ne doit pas être mis devant le fait accompli en ce qui concerne l'avenir du Service d'incendie et de secours et sa gouvernance!»	EàG: CSDOMIC MCG: CSDOMIC PDC: CSDOMIC PS: PLR: CSDOMIC UDC: CSDOMIC Ve: CSDOMIC	CSDOMIC

La présidente. Deux des membres du bureau ont émis une proposition pour alléger l'ordre du jour, dont nous voterons le principe ce soir, avant que le bureau se charge d'organiser les séances en fonction de cela, le cas échéant.

Nous avons dressé une liste des rapports approuvés à l'unanimité en commission. Nous proposons que, lors des prochaines séances, nous votions en priorité cinq d'entre eux sans débat. Cela devrait aller assez vite. Je mets au vote ce principe.

Mis aux voix, ce principe est accepté sans opposition (68 oui et 1 abstention).

La présidente. C'est beau, tout ce vert. Vous ne pouvez pas savoir comme c'est beau...

L'autre proposition concerne les objets de l'ancienne législation. Il s'agirait, là encore, d'en traiter cinq par session. Beaucoup d'entre eux ont été résolus par ailleurs ou n'ont plus de raison d'être. Ils ne demanderaient donc pas des débats de trois heures.

Mis aux voix, ce principe est accepté sans opposition (72 oui et 1 abstention).

La présidente. Je vous remercie. On essaie de faire au mieux pour alléger cet ordre du jour.

4. Election d'un-e représentant-e des Verts pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et les expressions culturelles pluridisciplinaires, en remplacement de M. Marc Dalphin, démissionnaire (RCM, art.130, lettre B).

M^{me} Delphine Wuest (Ve). J'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M^{me} Ana-Maria Barciela Villar pour représenter les Verts au sein du conseil de la fondation. Ana Barciela est membre du comité des Verts Ville de Genève. Elle est infirmière responsable d'équipe à l'Institution genevoise de maintien à domicile et très investie dans diverses associations, comme Public Eye, anciennement la Convention de Berne, qui dénonce les injustices trouvant leur origine en Suisse et demande le respect des droits humains partout dans le monde.

Prestation de serment

Election: Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées

Elle est aussi très attachée à la culture et attentive à son accès pour tous. Je vous lis un extrait de sa lettre de motivation: «J'aime le théâtre comme forme d'expression ouverte à tous, un théâtre qui s'engage sur les questions du monde et qui fait réfléchir la population. Ce reflet qui est plus ou moins caricatural de la société permet de mieux la comprendre et de mieux dénoncer ses failles. Considérant que la culture participe au bien commun, la démocratisation du théâtre permet une ouverture à l'autre et une meilleure compréhension de la diversité.» Je vous remercie d'accepter sa candidature.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Cette candidature étant unique, l'élection a lieu tacitement.

M^{me} Ana Barciela est élue.

5. Prestation de serment de M. Alain Berlemont remplaçant M. Jean-Philippe Haas, conseiller municipal décédé.

M. Alain Berlemont est assermenté. (Applaudissements.)

6. Election d'un-e représentant-e du Parti libéral-radical pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées, en remplacement de M. Stefan Gisselbaek, démissionnaire (statuts de la fondation, art.9) (RCM, art.130, lettre B).

M. Simon Brandt (PLR). Nous présentons pour ce poste la candidature de M. Marco Bucci, habitant de Plainpalais, officier de la police cantonale et ancien flotier, qui fera du très bon travail dans cette fondation.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Cette candidature étant unique, l'élection a lieu tacitement.

M. Marco Bucci est élu.

7. Election d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour faire partie de la Commission consultative de la petite enfance, en remplacement de M^{me} Véronique Latella, démissionnaire (Règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions privées pour la petite enfance, art. 4) (RCM, art. 130, lettre B).

M. Simon Brandt (PLR). Pour ce poste, nous présentons la candidature de M^{me} Vesna Jovanovic, jeune maman, habitante de Champel et membre du comité du Parti libéral-radical Ville de Genève. A n'en pas douter, elle fera elle aussi un excellent travail pour la petite enfance.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Cette candidature étant unique, l'élection a lieu tacitement.

M^{me} Vesna Jovanovic est élue.

La présidente. Nous passons aux objets figurant dans la liste D-11 des renvois directs en commission des motions et résolutions de plus de six mois. Vous avez reçu ce document. Tous les groupes ont été consultés sur la commission de destination ou le maintien à l'ordre du jour. Si cette dernière option a été privilégiée, le vote ne figurera pas au *Mémorial*. La colonne de droite indique la commission proposée. Je rappelle qu'il n'y a pas de débat. Il s'agit d'accepter ou de refuser le renvoi en commission.

Cela doit aller assez vite, je vous demande un peu de concentration, s'il vous plaît.

8. Motion du 27 avril 2017 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex: «Des correspondants de nuit aux Pâquis, c'est urgent!» (M-1288)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- un contrat de quartier pour les Pâquis a vu le jour en avril 2014 et que cinq habitantes et habitants du quartier ont été élus par la population pour participer à son élaboration et à sa mise en œuvre;
- après trois années de rencontres et de réunions, à notre connaissance, aucune des propositions du contrat de quartier n'a été mise en œuvre et que, en conséquence, les personnes élues par les habitants ont démissionné en bloc pour marquer leur désapprobation vis-à-vis de cette situation;
- les habitants des Pâquis – l'un des plus densément urbanisés de notre pays – manifestent un attachement très fort à leur lieu de vie caractérisé tant par un très important brassage de population résidente ou visiteuse que par un engagement récurrent des Pâquisards dans des luttes à caractère politique (circulation, culture, loisirs, vie de quartier, logement, etc.);
- ces habitants font état, depuis plusieurs années, d'une dégradation progressive de plus en plus visible de l'espace public, notamment en matière d'offre et de consommation d'alcool et de stupéfiants et d'une augmentation constante des nuisances nocturnes;
- de nombreux dispositifs ont été mis en œuvre pour tenter d'agir, sans grands résultats positifs, sur ce contexte, notamment: patrouilles d'agents de police municipale (APM) intensifiées, présence de travailleurs sociaux hors murs (TSHM), implication d'associations, efforts de la voirie, disponibilité accrue de la gendarmerie, expérience en cours de vidéosurveillance;
- les travaux menés au sein du contrat de quartier des Pâquis ont permis de faire s'exprimer, parfois avec force, l'émotion et le mécontentement de nombreux habitants qui ont constaté le bien-fondé des actions entreprises et l'engagement des acteurs impliqués mais qui se sont aussi inquiétés des limites auxquels ceux-ci sont confrontés et du peu de résultats obtenus;
- il demeure au sein de la population un fort besoin de voir son cadre de vie respecté et apaisé par une diminution drastique des nuisances qui pourrissent la vie des habitantes et des habitants;

¹ «Mémorial 176^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6587.

- il est indispensable, après trois années de tergiversations et d’atermoiements des autorités, de mettre en œuvre rapidement les solutions novatrices imaginées et proposées dans le cadre du contrat de quartier afin que les habitantes et les habitants des Pâquis ne soient pas les victimes oubliées de la nature spécifique de leur quartier et de la passivité voire de l’incurie des autorités,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à réaliser les principaux points prévus dans le contrat de quartier des Pâquis sur proposition des habitantes et des habitants qui ont été élus par leurs pairs;
- notamment, à mettre sur pied, dans les plus brefs délais mais au plus tard pour l’été 2017, un programme pilote déployant dans le quartier des Pâquis une équipe de «correspondants de nuit» engagés par la Ville de Genève, à l’instar de ce qui s’est fait à satisfaction en France dans les quartiers difficiles de Paris mais aussi à Vernier, à Thônex et bientôt au Grand-Saconnex, afin de réduire les incivilités, de ramener le calme et le respect des lieux et d’orienter le cas échéant l’action répressive des forces de l’ordre si nécessaire.

La présidente. Deux commissions ont été proposées. Je vous soumetts les deux. (*Brouhaha.*)

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la communication est refusé par 47 non contre 14 oui.

La présidente. C’est un peu compliqué et il y a beaucoup de bruit dans la salle. J’essaie d’aller le plus vite possible mais, je vous en prie, veuillez parler moins fort.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 39 oui contre 12 non.

Résolution: exportation de matériel de guerre vers des pays en guerre civile

Motion: non aux coupes dans les revenus de la Ville prévues avec la RFFA

9. Résolution du 19 juin 2018 de M^{me} Amanda Gavilanes, MM. Pascal Holenweg, Tobias Schnebli, Emmanuel Deonna et Régis de Battista: «Exportation de matériel de guerre vers des pays en guerre civile: pour une politique respectueuse des conventions de Genève et des droits humains» (R-226)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Le Conseil municipal de la Ville de Genève, dépositaire des conventions qui portent son nom, condamne fortement la position du Conseil fédéral. En cédant à la pression du lobby de l'armement, il contrevient au traité sur le commerce des armes (TCA) ratifié par la Suisse en 2015.

Le Conseil municipal demande le retour à une politique de paix cohérente, favorisant les bons offices, l'action humanitaire et la prévention de guerres. Il demande au Conseil fédéral de renoncer à assouplir l'ordonnance en matière d'exportation de matériel de guerre.

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 39 oui contre 28 non (1 abstention).

10. Motion du 2 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Hélène Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Annick Ecuyer, Gazi Sahin, Alfonso Gomez et Uzma Khamis Vannini: «Non aux coupes dans les revenus de la Ville prévues avec la loi fédérale RFFA (Réforme fiscale et financement de l'AVS)» (M-1371)².

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le Parlement fédéral a adopté le 28 septembre 2018 la loi fédérale RFFA (Réforme fiscale et financement de l'AVS);
- que cette réforme fiscale entraînera une perte de plusieurs dizaines de millions de francs dans les revenus fiscaux de la Ville de Genève et mettra en danger les prestations à la population délivrées par la Ville;

¹«Mémorial 176^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6601.

²«Mémorial 176^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6609.

Motion: remplacer le gazon synthétique par du gazon naturel,
en particulier dans les installations sportives

- que les directeurs et directrices des finances de plusieurs villes suisses ont déjà fait part de leurs plus vives inquiétudes au sujet de l’impact négatif de ces coupes fiscales sur les budgets de leurs communes;
 - qu’un référendum est d’ores et déjà annoncé contre cette réforme fiscale,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d’informer rapidement le Conseil municipal sur le montant de la perte fiscale prévue pour la Ville de Genève si la RFFA devait entrer en vigueur;
 - de prendre toutes les mesures en son pouvoir pour contribuer à refuser cette réforme fiscale en votation populaire.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 52 oui contre 16 non.

11. Motion du 17 octobre 2018 de M. Pascal Holenweg: «Du gazon, mais du vrai!» (M-1380)¹.

PROJET DE MOTION

Critiquées par une partie du monde du football (certains présidents, entraîneurs et joueurs) pour le risque, plus élevé que celui encouru sur les pelouses naturelles, de blessures qu’elles engendreraient, les pelouses synthétiques ont également été accusées d’être cancérigènes, à cause des dérivés qui en composent certains types.

La stérilité des fibres artificielles contribuerait à la prolifération de bactéries de type staphylocoque. La combinaison de chaleur, d’humidité, de sueur, de salive et de sang en situation de jeu sur le terrain artificiel augmenterait fortement les probabilités d’infection en cas de blessure ouverte. A l’inverse, le gazon naturel agirait comme un «autonettoyant» et limiterait ainsi ce risque. En France, l’Union nationale des footballeurs professionnels a même exigé que les terrains synthétiques soient interdits: «La pratique professionnelle du football sur les surfaces synthétiques entraîne (...) traumatismes musculaires, torsions et stress au niveau des articulations, brûlures, qui finissent par laisser des traces au niveau d’organismes déjà lourdement sollicités.»

Outre les critères sécuritaires et sanitaires militant en faveur du non-remplacement du gazon naturel par du gazon artificiel, les critères environnementaux

¹ «Mémorial 176^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6614.

Motion: remplacer le gazon synthétique par du gazon naturel, en particulier dans les installations sportives

sont évidemment à prendre prioritairement en considération et aboutissent à la même conclusion: la végétalisation est un moyen de réduire les effets de la pollution (les végétaux l'absorbent, les minéraux et les synthétiques la rejettent), de réduire la température ambiante et de lutter contre les îlots de chaleur par l'évapotranspiration, c'est-à-dire la combinaison de l'évaporation directe de l'eau et la transpiration des végétaux.

Le premier effet de l'installation de terrains en gazon artificiel – et également le plus notable – est en effet l'augmentation significative des températures au sol et en surface. Les diverses études sur le sujet rapportent une élévation pouvant aller jusqu'à 10 degrés Celsius par rapport aux températures environnantes, et jusqu'à 16 degrés Celsius par rapport au gazon naturel. Et comme un îlot de chaleur a des effets sur plusieurs dizaines de mètres en bordure et sous le vent, les résidents voisins y sont aussi potentiellement exposés.

Dès lors, il paraît tout à fait impertinent de remplacer un revêtement naturel (le gazon) par un revêtement synthétique, en un moment où Genève, comme toutes les villes, développe une politique de revégétalisation de son espace, des toits aux cours intérieures, en passant par les façades et les rues. Résumé par le conseiller administratif Barazzone, dans la Tribune de Genève: «La verdure a des vertus apaisantes, elle embellit la ville, amortit les bruits, est bonne pour la biodiversité et pour le climat.» Et donc, la Ville travaille à végétaliser la ville en plantant des arbres, en fleurissant et en rénovant leurs pieds, en transformant des surfaces bétonnées en surfaces végétales et en posant des bacs là où la plantation en pleine terre n'est pas possible. Toutes pratiques hautement recommandables, mais dont le remplacement du gazon naturel par du gazon artificiel est totalement contradictoire.

En conséquence de quoi:

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prévoir la substitution de gazon naturel à toutes les formes de gazon synthétique utilisées à Genève (et son financement), en particulier dans les installations sportives.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est accepté par 35 oui contre 30 non.

Motion: formation de la police municipale sur
les violences sexistes et LGBTIQ-phobes

12. Motion du 5 décembre 2018 de M^{mes} et MM. Annick Ecuyer, Brigitte Studer, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti, Maria Pérez et Morten Gisselbaek: «Pour une police municipale luttant efficacement contre les violences sexistes et LGBTIQ-phobes» (M-1394)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les agent-e-s de la police municipale sont appelé-e-s à mener une sécurité de proximité;
- qu’ils et elles se doivent d’être au plus proche des habitant-e-s des quartiers;
- que cette proximité peut s’avérer négative pour les personnes LGBTIQ+ (personnes lesbiennes, gay, bisexuelles, trans*, intersexes et queer) en l’absence de formation spécialisée;
- que les agent-e-s de la police municipale sont à une position privilégiée pour soutenir les victimes de violence et de harcèlement de tous types;
- que la qualité du premier contact est cruciale pour les personnes victimes de violence et de harcèlement – et qu’écouter et orienter correctement ces personnes serait un plus significatif indispensable;
- qu’il existe des associations à Genève qui traitent ces situations et fournissent des formations à ces sujets,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre en place une formation destinée aux agent-e-s de la police municipale;
- que cette formation porte sur la violence et le harcèlement envers les femmes et les personnes LGBTIQ+ (personnes lesbiennes, gay, bisexuelles, trans*, intersexes et queer);
- que cette formation se fasse en collaboration avec les associations actrices à Genève en matière de violences envers ces personnes vulnérables.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la communication est accepté par 41 oui contre 26 non (1 abstention).

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 3978.

13. Motion du 5 décembre 2018 de MM. et M^{mes} Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Antoine Maulini, Hanumsha Qerkini, Delphine Wuest, Albane Schlechten, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Annick Ecuyer et Olivier Gurtner: «Pour le cautionnement public de logements locatifs destinés aux personnes répondant aux critères sociaux du département de la cohésion sociale et de la solidarité» (M-1395)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la question écrite QE-510 du mois de juin 2018 et la situation actuelle des entreprises privées de cautionnement sur le marché du logement locatif en Ville de Genève;
- que les garanties de loyer sans dépôt bancaire pour baux à usage d’habitation auprès de régies immobilières, de compagnies d’assurances et de prestataires de cautionnement spécialisés tels que Swiss Caution et First Caution représenteraient quelque 1,5 milliard de francs pour une part de marché avoisinant les 20% (80% des garanties étant représentées par des dépôts bancaires)²;
- la prise en main du marché immobilier par des entreprises privées de cautionnement appliquant des taux d’intérêts pouvant aller jusqu’à 5% et mettant en place un service de «prime assurance de garantie loyer» plus qu’un réel système de cautionnement dont les montants peuvent être récupérés à la libération du contrat de bail par le bailleur;
- la barrière d’accès au logement locatif pour les familles les plus précarisées de la Ville que peut représenter la réquisition d’un montant équivalent à deux ou trois mois de loyer dans un compte bancaire «garantie-loyer» bloqué;
- une étude de la Chambre de commerce, d’industrie et des services de Genève (CCIG) datée de février 2017, selon laquelle «un tiers des personnes interrogées travaillant à Genève habitaient Genève avant de s’installer dans le Grand Genève... A conditions comparables de logement et de qualité de vie, 39% des sondés envisageraient de venir vivre dans le canton avec des différences notables entre régions puisqu’ils sont 52% en Haute-Savoie contre 16% à Nyon à considérer une telle relocalisation. Le retour de ces ménages rapporterait à l’économie du canton entre 530 et 700 millions dus à la consommation des ménages, soit l’équivalent de 1,1 à 1,5% du PIB»³;

¹«Mémorial 176^e année»: Annoncée, 3978.

²http://www.pointdemire.ch/portrait/portrait-printemps-2018gerald-follonierfondeur-et-ccoexpert-caution-sa-2_4270/

³<https://www.ccig.ch/blog/2017/02/Le-logement-condition-cadre-necessaire-a-la-prosperite2>

- qu'en juin 2018 le taux de vacance de logements se portait à 0,53%, le nombre de logements vacants était de 1222, dont 1014 appartements, et 40% se trouvait en ville de Genève¹;
- l'exode des Genevois continue vers les régions voisines, puisque 600 à 700 contribuables genevois sont devenus vaudois en 2015 et en 2016, et que la France a attiré 2000 Genevois par année entre 2008 et 2017²;
- les dires de Sara Carnazzi Weber, une économiste du Crédit Suisse, estimant que ces exodes provoquent des pertes fiscales pour le Canton de Genève et une baisse de la consommation locale estimée entre 530 et 700 millions par an³;
- l'article 178 de la Constitution genevoise portant sur l'obligation d'Etat «permettant à toute personne de trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions abordables»⁴ tout en mettant «en œuvre une politique sociale du logement, incitative et concertée»⁵;
- l'article 1 de la loi 221.307 sur les garanties en matière de baux à loyer (LGBL)⁶ à propos du «Dépôt obligatoire des garanties»,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- la mise en place d'un mécanisme de cautionnement de logements locatifs destiné aux personnes répondant aux critères sociaux du département de la cohésion sociale et de la solidarité, au sens des articles de lois suivants:
 - l'article 38 de la Constitution genevoise sur le droit au logement;
 - la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL), I 4 05 et son règlement d'application (RGL, I 4 05.01);
 - les articles 1, 4 et 6 de la loi protégeant les garanties fournies par les locataires (LGFL) I 4 10;
 - le règlement relatif aux aides financières du Service social (LC 21 511);
- ce mécanisme sera mis en œuvre par le biais de l'institution publique la plus appropriée sur suggestion du Conseil administratif et sur décision du Conseil municipal. Ce dernier consistera en une caution dont le dépôt total est récupérable à la livraison du bien en location et en lieu et place d'une prime d'assurance de garantie loyer. Le taux d'intérêt applicable n'excédera pas 1% et le paiement de cette caution s'établira sur base mensuelle à des montants compatibles avec les budgets modestes des futurs bénéficiaires.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission du logement est accepté par 43 oui contre 28 non.

¹https://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=09_02

²<https://www.letemps.ch/economie/immobilier-genevois-createur-bouchons-dexiles>

³*Ibid*

⁴Art. 178, al. 1, Constitution genevoise 2012

⁵*Ibid*, al. 2

⁶<http://www.asloca.ch/wp-content/uploads/2017/04/loi-sur-les-garanties-en-matiere-de-baux-a-loyer.pdf>

14. Motion du 15 janvier 2019 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Taimoor Aliassi, Emmanuel Deonna, Pascal Holenweg, Christiane Leuenberger-Ducret, Albane Schlechten, Maria Vittoria Romano et Maria Pérez: «Le logement d'abord, pour une (ré)insertion sociale réussie» (M-1400)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Selon l'Office fédéral de la statistique, il n'existe pas de chiffres officiels concernant le sans-abrisme en Suisse, ni de définitions ou de critères sur lesquels se reposer pour quantifier cette partie de la population, ces personnes étant extrêmement précarisées, marginalisées et distantes des institutions. Les estimations qui pourraient être réalisées par les services sociaux de proximité restent souvent en deçà de la réalité. Cependant, il est à noter que selon les milieux associatifs genevois concernés par cette problématique, on compterait entre 400 et 1000 personnes sans abri à Genève.

Force est de constater que les structures d'accueil existantes (abris de protection civile de la Ville de Genève, Armée du Salut) relèvent de l'urgence sociale et ne s'inscrivent pas dans une véritable politique de réinsertion sociale. Elles sont ainsi orientées vers des solutions de type «humanitaire» et ne peuvent répondre à tous les besoins de ces personnes particulièrement vulnérables et exposées à de nombreux risques (conditions de vie extrêmement précaires, perte de la dignité humaine, santé mentale et physique, sécurité, hygiène, etc.).

Alors que l'accueil d'urgence n'était ouvert en Ville de Genève que durant l'hiver, le budget 2019 du Conseil municipal prévoit une extension de cet accueil également durant l'été. Bien que cette ouverture plus large soit positive, il faut relever qu'il s'agit d'un développement sur l'année de mesures d'urgence et que cela ne permet pas de mettre en place un véritable travail social ayant pour but de réinsérer ces personnes au sein de la société. L'aide d'urgence doit se poursuivre mais doit être complétée. En effet, maintenir sur une longue période des personnes sous terre ne permet pas de réaliser un travail de réinsertion ni de définir un projet. En outre, cela risque de générer à terme d'autres problématiques et/ou d'accentuer celles déjà existantes.

En effet, disposer d'un toit en surface est la condition préalable pour mettre en place un accompagnement socio-sanitaire de proximité visant la réinsertion sociale. Ni présent ni avenir n'est possible sans accès au logement. L'élaboration d'un projet adapté aux besoins individuels ne peut se faire qu'une fois cette étape

¹ «Mémorial 176^e année»: Annonce, 4497.

Motion: pour une politique de réinsertion sociale
basée sur le «logement d'abord»

franchise. Elle peut donner lieu ensuite à d'autres droits sociaux essentiels pour offrir une place dans la société à ces personnes.

C'est exactement ce qu'a mis en place la Finlande en 2008 avec une politique publique globale *Housing first* (le logement d'abord) qui entend fournir un logement à tous les sans-abris pour envisager ensuite un suivi adapté aux besoins et une réhabilitation au cas par cas. Ce programme a entre autres permis de faire baisser durablement le nombre de sans-abris. Il se base notamment sur un fort engagement des villes finlandaises, facteur essentiel de la réussite du projet, et l'implication des milieux associatifs. Les centres d'accueil de nuit ont été progressivement démolis ou rénovés. Selon les constats finlandais, ces lieux non adaptés faisaient partie du problème. Le programme contient également tout un volet sur la prévention, afin d'aider les personnes les plus précaires à conserver leur logement.

En outre, de nombreuses études, comme le rapport du Ministère finlandais du logement chargé de mettre en place la politique du *Housing first*, montrent qu'une politique de réinsertion sociale en complément d'un accueil d'urgence permet de faire baisser les coûts à terme en raison des baisses des prises en charge d'urgence et des soins de santé. De plus, il est observé une diminution importante des personnes sans abri au fil des années puisque celles-ci sont réinsérées progressivement au sein de la société. Les coûts sociaux de l'aide d'urgence sont ainsi bien plus élevés à terme que ceux nécessaires pour mettre en place des structures pérennes en surface.

Sur le plan humain, le coût est aussi élevé, comme relevé dans le *Manifeste de la Genève escamotée*: «lorsque l'on restreint les droits minimaux des plus pauvres, on détériore les liens sociaux et c'est toute la société qui en pâtit»¹. En ce sens, parallèlement aux mesures d'urgence sous terre, il apparaît nécessaire de mettre en place une structure pérenne en surface, dotée d'une équipe pluridisciplinaire socio-sanitaire, permettant de travailler sur un projet de (ré)insertion sociale et professionnelle. Il s'agit de ne laisser personne au bord de la route et de permettre à chacune et chacun d'avoir une place au sein de la société.

Finalement, il est à relever que la Constitution fédérale de la Confédération suisse garantit le respect et la protection de la dignité humaine (art. 7) et stipule que «quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine» (art. 12). La Constitution de la République et canton de Genève garantit elle aussi la dignité humaine (art. 14) et ajoute «le droit de vivre dans un environnement sain» (art. 19). Elle va aussi plus loin que le droit fédéral en y consacrant le droit

¹ https://www.bateaugeneve.ch/wp-content/uploads/2014/04/MANIFESTE_2014_PRINT_planches.pdf

Motion: pour une politique de réinsertion sociale
basée sur le «logement d'abord»

au logement («Toute personne dans le besoin a droit d'être logée de manière appropriée», art. 38), le droit à la santé («Toute personne a droit aux soins et à l'assistance personnelle nécessaires en raison de son état de santé, de son âge ou d'une déficience», art. 39) ainsi que le droit à un niveau de vie suffisant («Toute personne a droit à la couverture de ses besoins vitaux afin de favoriser son intégration sociale et professionnelle», art. 39). Ces droits constitutionnels doivent être ainsi garantis par les collectivités publiques et notamment la Ville de Genève.

Considérant:

- que quelques centaines de personnes vivent toute l'année sans abri en Ville de Genève;
- que les conditions de vie (sécurité, santé, hygiène, etc.) des personnes sans abri sont contraires au principe de respect de la dignité humaine (art. 7 et 12 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse; art. 14 de la Constitution de la République et canton de Genève);
- que le droit de vivre dans un environnement sain (art. 19), le droit au logement (art. 38), le droit à la santé (art. 39) ainsi que le droit à un niveau de vie suffisant («Toute personne a droit à la couverture de ses besoins vitaux afin de favoriser son intégration sociale et professionnelle», art. 39) sont inscrits dans la Constitution de la République et canton de Genève;
- que la marginalisation des personnes sans abri vivant dans une extrême précarité renforce chaque jour les difficultés de réinsertion;
- l'éloignement des personnes sans abri des institutions (services sociaux, sanitaires, etc.) et leur difficulté à accéder aux prestations auxquelles elles ont droit sans logement;
- le succès du programme finlandais *Housing first* (le logement d'abord);
- que l'accueil des personnes sans abri relève actuellement de l'urgence sociale avec comme objectif principal d'éviter un éventuel décès dans la rue;
- que chaque personne peut bénéficier d'un accueil d'urgence de 30 nuits sous terre, pouvant être exceptionnellement prolongé selon les situations individuelles;
- que l'ouverture d'un abri pour une cinquantaine de personnes adultes a été mise sur pied par la Croix-Rouge genevoise du 3 avril au 31 octobre 2018;
- que l'accueil sous terre sur une longue période génère d'autres types de problématiques et/ou renforce les existantes chez les personnes hébergées (santé mentale et physique, sécurité, etc.) tout en impactant également de manière préjudiciable le personnel;
- que la présence de travailleurs-euses sociaux-ales et infirmiers-ières qualifié-e-s est nécessaire pour accompagner ces personnes dans leur accès aux droits (assurances sociales fédérales, prestations cantonales, soins, etc.),

Motion: pour une prise en charge des enfants pendant les vacances scolaires

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre en place une véritable politique de réinsertion sociale basée sur le «logement d’abord» en complément de l’accueil d’urgence de type «humanitaire» mis en œuvre actuellement;
- de proposer une structure pérenne d’accompagnement et de réinsertion sociale, ouverte toute l’année, dans un bâtiment en surface, permettant d’héberger tous les sans-abris et de cibler de manière individuelle leurs besoins;
- de prévoir une équipe pluridisciplinaire composée notamment de professionnel-le-s diplômé-e-s en travail social et d’infirmiers afin de garantir un accueil de qualité, de répondre aux besoins sanitaires des personnes accueillies et de les orienter auprès des structures compétentes;
- de proposer un programme de prévention pour aider les personnes les plus précaires à conserver leur logement;
- d’évaluer une estimation du budget annuel de fonctionnement d’une telle structure.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission du logement est accepté par 37 oui contre 29 non.

15. Motion du 5 février 2019 de M^{mes} et M. Jannick Frigenti Empana, François Mireval, Maria Pérez et Corinne Goehner-da Cruz: «Pour une prise en charge des enfants et des jeunes de 4 à 15 ans pendant les vacances scolaires» (M-1408)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l’accès des femmes à l’emploi ainsi que l’évolution des charges financières pesant sur les familles, impliquant l’engagement professionnel des deux parents;
- l’évolution des habitudes des familles qui ne privilégient pas plus les colonies de vacances, leur préférant un accueil à la journée;
- l’insuffisance de l’offre de prise en charge à la journée, pendant les vacances scolaires, des enfants et adolescents fréquentant l’école obligatoire;

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée et motion d’ordonnancement, 4816.

Motion: pour que la Ville utilise le moteur de recherche eco-friendly Ecosia

- le nombre croissant de demandes parentales restées sans réponse pour les accueils à la journée et pour les centres aérés dans les maisons de quartiers et autres lieux d'accueil;
- le besoin de prise en charge de qualité mais à moindre coût;
- les inégalités qui se creusent et la volonté de les réduire en proposant des activités de qualité aux familles à revenu modeste,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'encourager le développement de l'offre d'activités à la journée sur le temps de vacances scolaires à l'intention des enfants et des jeunes de 4 à 15 ans;
- d'organiser la mise à disposition d'une offre d'activités de loisir, culturelles, sportives et éducatives et de veiller, lorsque cela est possible, à en faciliter l'accès par un déploiement sur l'ensemble du territoire de la Ville;
- de contribuer à soutenir les familles et à réduire les inégalités en offrant une prise en charge de qualité.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 52 oui contre 17 non.

16. Motion du 6 février 2019 de MM. et M^{mes} Nicolas Ramseier, Stefan Gisselbaek, Michèle Roulet, Rémy Burri, Patricia Richard, Pierre de Boccard, Florence Kraft-Babel et Simon Brandt: «Pour une ville informatiquement eco-friendly à travers l'utilisation d'Ecosia» (M-1409)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'Ecosia est un moteur de recherche web redonnant au moins 80% de ses excédents à des organisations à but non lucratif pour le reboisement et la conservation forestière²;
- qu'Ecosia est une entreprise affichant un bilan neutre en CO₂³;
- qu'Ecosia publie chaque année un bilan financier transparent⁴;

¹«Mémorial 176^e année»: Annoncée, 5068.

²www.crunchbase.com/organization/ecosia#section-overview

³<https://bcorporation.net/directory/ecosia-gmbh>

⁴<https://documents.ecosia.org/467540/12095458>

Motion: pour un réaménagement durable du triangle de Villereuse

- qu'Ecosia s'est engagée à protéger la vie privée de ses utilisateurs, ce qui n'est pas le cas de la plupart des moteurs de recherche;
- qu'entre sa création en 2009 et l'année 2018, ce moteur de recherche a permis de replanter plus de 30 millions d'arbres dans cinq pays grâce à cinq organisations non gouvernementales partenaires,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de remplacer, dans la mesure du possible, les moteurs de recherche actuels dans toute l'administration de la Ville de Genève par le moteur de recherche Ecosia;
- de communiquer sur le sujet dans le magazine d'information de la Ville de Genève *Vivre à Genève* afin d'informer les citoyens.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté sans opposition (69 oui et 1 abstention).

17. Motion du 6 février 2019 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Nicolas Ramseier, Michèle Roulet, Georges Martinoli, Michel Nargi et Véronique Latella: «Pour un réaménagement durable du triangle de Villereuse» (M-1410)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le trafic de transit surcharge inutilement le triangle de Villereuse qui se trouve entre la rue de Villereuse et la rue Adrien-Lachenal;
- que la limitation de la circulation automobile aux seuls riverains permettrait d'améliorer la mobilité et la qualité de vie de ceux-ci;
- que la mise en place d'un sens unique dans la rue Saint-Laurent fluidifierait le trafic automobile;
- le gâchis que constitue la présence d'un parking extérieur en face d'un parking souterrain;
- la possibilité d'aménager un espace public supplémentaire au centre-ville,

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 5068.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2019 (après-midi)
Motion: plus de sécurité pour les piétons et les cyclistes
lors de modifications de circulation liées aux chantiers

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la possibilité de fermer à la circulation la ruelle du Couchant et la partie supérieure de la ruelle du Midi ou tout au moins de la limiter aux seuls riverains via l'installation d'une borne;
- d'instaurer un sens unique dans la rue Saint-Laurent afin de limiter le trafic de transit;
- d'étudier la possibilité d'aménager un espace public (parc à chiens, jeux pour enfants, espace vert, etc.) en lieu et place du parking se trouvant entre la ruelle du Midi et la rue de Villereuse.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 70 oui contre 1 non.

18. Motion du 6 février 2019 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Olivier Gurtner, Uzma Khamis Vannini, Anne Carron, Albane Schlechten, Héléne Ecuyer, Daniel Sormanni, Simon Brandt et Pierre Scherb: «Amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes lors de modifications de circulation liées aux chantiers» (M-1414)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les dangers et risques qu'ont encourus les piétons et les cyclistes lors des derniers travaux d'aménagement au boulevard des Tranchées;
- les nombreux cas de disparition subite des trottoirs et des pistes cyclables des voiries lors de chantiers ou d'autres installations temporaires qui empiètent sur l'espace public;
- le fait que ces disparitions posent un problème de sécurité pour tous les usagers de la route;
- la modification et la disparition des trottoirs lors des travaux est un problème majeur rencontré par les personnes à mobilité réduite ainsi que les personnes aveugles et malvoyantes,

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 5069.

Motion: cafés suspendus dans les établissements municipaux

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- renforcer les mesures de protection des piétons, et particulièrement des malvoyants, ainsi que des cyclistes, lors de chantiers qui empiètent sur les trottoirs et les aménagements cyclables;
- renforcer les mesures de contrôle afin d’assurer la sécurité des piétons, et particulièrement des malvoyants et des cyclistes, lors de travaux et aménagements de l’espace public;
- maintenir les voies dédiées à la mobilité douce dans la mesure du possible.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l’aménagement et de l’environnement est accepté par 69 oui contre 2 non.

19. Motion du 27 février 2019 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Patricia Richard, Michèle Roulet, Pierre Gauthier, Michel Nargi, Véronique Latella, Nicolas Ramseier, Stefan Gisselbaek, Renate Cornu, Guy Dossan, Florence Kraft-Babel et Georges Martinoli: «Pour des cafés suspendus dans les établissements municipaux» (M-1416)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le principe du café suspendu qui amène certains bars à proposer à leurs clients de consommer un café mais de le payer à double. Ainsi, un deuxième café est disponible pour qu’une personne démunie puisse en profiter sans avoir à payer;
- que le café suspendu représente un petit geste de partage de son quotidien demandant peu d’effort et directement versé à quelqu’un d’autre. Les personnes qui offrent et reçoivent sont des inconnus qui pratiquent cette générosité ouverte. Tout le monde peut recevoir ou offrir un café, c’est un partage ouvert à tous;
- que le principe du café suspendu peut également être étendu à des repas afin de permettre à des personnes démunies de fréquenter des lieux autres que les restaurants sociaux;
- que cette pratique courante dans d’autres pays est encore peu usitée à Genève,

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 5617.

Motion: dispositif de mentorat pour les enfants et les jeunes les plus vulnérables

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre en place le système du café suspendu dans les différents établissements publics propriété de la Ville de Genève;
- d’inciter les autres établissements publics à faire de même via une campagne de sensibilisation.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 39 oui contre 29 non (1 abstention).

20. Motion du 27 février 2019 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Emmanuel Deonna, Taimoor Aliassi, Sara Petraglio, Corinne Goehner-da Cruz et François Mireval: «Pour la mise en place d’un dispositif de mentorat en faveur des enfants et des jeunes les plus vulnérables» (M-1417)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Alors que l’économie genevoise est forte et attractive, force est de constater que des poches de précarité se constituent au sein de certains quartiers de la Ville de Genève. L’un des moyens de lutter efficacement contre les inégalités réside dans des actions concrètes de proximité en faveur des enfants, des jeunes gens et jeunes filles les plus vulnérables issu-e-s de familles défavorisées. Ce projet a ainsi pour but de mettre en place un suivi individualisé par le biais d’un dispositif de mentorat en lien avec l’association Reliance, pour aider chaque enfant et chaque jeune à se réinsérer ou à ne pas décrocher, notamment par un travail en réseau avec la famille, l’école et les acteurs associatifs.

Pour ce faire, les mentors travaillent, selon l’enfant ou le jeune suivi, sur les trois axes suivants: l’appui et l’insertion scolaire ou une formation, le maillage social (parents, foyer, école, acteurs associatifs, santé) et le développement d’un réseau pour faciliter l’intégration dans le monde professionnel. Ce dispositif doit ainsi permettre de (re)créer l’interface entre le jeune et les institutions dans une démarche d’intégration et de cohésion sociale au quotidien.

Ce projet de motion se base sur les douze années d’expérience de l’association Reliance, qui comprend 80 mentors, offrant une relation personnalisée, de qualité et durable à des jeunes en difficulté ou même en rupture scolaire ou de

¹ «Mémoire 176^e année»: Annonce, 5617.

Motion: dispositif de mentorat pour les enfants et les jeunes les plus vulnérables

formation. A ce jour, il existe trois antennes de Reliance. La première se trouve à Onex-Confignon et s'adresse à des familles détentrices d'un permis d'établissement. La deuxième se situe au sein du foyer de requérant-e-s d'asile des Tattes à Vernier, où sont accueillies des familles requérantes d'asile. La troisième, aux foyers de l'Etoile et de Saconnex, où sont hébergés les mineur-e-s requérant-e-s d'asile non accompagné-e-s ainsi que les jeunes majeur-e-s.

En effet, plusieurs centaines d'enfants, de jeunes, d'apprenti-e-s, de jeunes migrant-e-s se retrouvent en grande difficulté et/ou exclu-e-s du système éducatif, d'enseignement et de formation. La Ville de Genève a un véritable rôle à jouer dans le cadre de la politique sociale de proximité, en proposant notamment des mesures hors temps scolaire comme ce dispositif de mentorat. Par ce projet, il s'agit d'une part de renforcer la solidarité intergénérationnelle en mettant en place une relation privilégiée entre un jeune et un adulte de référence au travers du mentorat et, d'autre part, de prévenir à terme des ruptures sociales et professionnelles.

Ce dispositif a ainsi pour but de lutter contre les inégalités sociales qui pénalisent les familles concernées souvent éloignées des institutions et de tisser des liens basés sur la confiance et la solidarité entre les enfants et les jeunes, la famille, les institutions concernées (école, santé, etc.) et les milieux associatifs.

Considérant que:

- des centaines d'enfants, de jeunes gens et de jeunes filles issu-e-s de familles défavorisées sont en grande difficulté, voire en rupture scolaire ou de formation;
- la mise en place des antennes proposant des mentorats par l'association Reliance a été évaluée positivement, notamment par le Service de la recherche en éducation (SRED);
- les impacts sur les parcours des enfants et des jeunes suivi-e-s dans ce cadre se révèlent forts bénéfiques,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la possibilité d'instaurer un dispositif de mentorat, avec l'accompagnement de l'association Reliance, pour les enfants, les jeunes gens et les jeunes filles les plus vulnérables et issus de familles défavorisées jusqu'à 25 ans au moins, en vue de leur réussite scolaire ou de formation et/ou de leur insertion professionnelle;
- d'envisager des synergies avec les autres communes, les fondations, les associations concernées et le Canton.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 41 oui contre 32 non.

Motion: pour un Village des créateurs dans la zone industrielle des Charmilles

21. Motion du 27 mars 2019 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Jean-Luc von Arx, Anne Carron et Fabienne Beaud: «Pour un Village des créateurs dans la zone industrielle des Charmilles» (M-1419)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la nécessité de soutenir nos jeunes talents et de contribuer au dynamisme économique de notre commune;
- le récent exemple du bâtiment des Saules, mis à disposition par le Canton et géré par la coopérative Ressources urbaines, qui réunit quinze ateliers allant des arts visuels à la scène;
- le potentiel encore non exploité de la zone industrielle des Charmilles (ZIC);
- le fait que la ZIC est la seule zone industrielle appartenant à la Ville, qui se situe sur le territoire municipal et qui pourrait offrir, avec plus de 22 800 m², d'excellentes conditions pour accueillir de jeunes talents;
- le projet avorté, en 2011 déjà, de réalisation d'un incubateur et pépinière d'entreprises baptisé Ecopôle, en partenariat avec la Chambre de l'économie sociale et solidaire;
- le fait qu'aucun projet n'a été depuis présenté par le Conseil administratif et ce malgré l'implantation, en septembre 2017, de la Haute école d'art et de design (HEAD) à proximité immédiate du site;
- la nécessité de profiter de la présence de la HEAD pour développer, en concertation avec tous les acteurs concernés, une vision commune afin de faire évoluer cette ZIC, qui doit demeurer dédiée à l'artisanat et à la créativité;
- l'exemple lyonnais du Village des créateurs, créé en 2001 à l'initiative de la Ville de Lyon, qui est une structure de développement économique des entreprises de mode, déco, design et objet de la région Auvergne Rhône-Alpes. Cette structure a pour vocation de détecter, d'accompagner et de propulser les jeunes créateurs de la région. Elle fédère une communauté de créatifs qui échantent, partagent et co-construisent des projets. La pépinière s'adresse aux entreprises déjà constituées, qu'elles soient au démarrage de leur activité ou après trois à cinq années d'existence. Les créateurs retenus sur entretien paient le loyer et une contribution aux services proposés.

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 6365.

Motion: pour une zone artisanale et industrielle des Charmilles innovante

En échange, ils bénéficient d'un centre de ressources (salles de réunion, photocopieuses, service courrier...), d'un accompagnement sur la stratégie de communication, de formations, d'opérations commerciales et sont suivis par un développeur, ce pour une période de deux ans renouvelable un an. Le Village propose également un showroom permettant aux créateurs accompagnés par la structure d'exposer leurs créations. Depuis 2001, sur les 300 porteurs de projets passés par cette pépinière, 63% poursuivent leurs activités aujourd'hui,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à développer, dans la zone industrielle des Charmilles, un concept s'inspirant du Village des créateurs de Lyon afin de valoriser nos jeunes talents et de profiter de la récente proximité de la HEAD.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 42 oui contre 27 non (1 abstention).

22. Motion du 27 mars 2019 de M^{mes} et MM. Alia Chaker Mangeat, Eric Bertinat, Uzma Khamis Vannini, Maria Pérez, Albane Schlechten, Daniel Sormanni, Vincent Schaller, Pierre Gauthier, Manuel Alonso Unica et Alain de Kalbermatten: «Pour une zone artisanale et industrielle des Charmilles innovante» (M-1422)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la zone industrielle des Charmilles (ZIC) incarne l'un des vestiges de l'ère industrielle genevoise et la seule qui est sur le territoire de la Ville de Genève;
- que ses murs bruts et ses hauts plafonds ont notamment abrité la Société d'instruments de physique (SIP);
- que depuis une vingtaine d'années de nombreux artistes et artisans redonnent vie à ce lieu chargé d'histoire;
- que pour la mixité économique et sociale il est important de pouvoir garder cette zone industrielle et artisanale en ville;

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 6365.

Motion: pour une zone artisanale et industrielle des Charmilles innovante

- que le potentiel de cette ZIC n'est pas exploité de manière satisfaisante;
- qu'en plus, la Ville occupe actuellement 45% des 22 000 m² (notamment pour des dépôts) et qu'une partie de ses services sont en cours de déménagement, libérant ainsi de l'espace;
- que la Ville de Genève doit affirmer son identité de centre urbain innovant et attaché au développement durable à tous les niveaux;
- qu'ainsi cette innovation doit aussi être encouragée dans les petites structures;
- que beaucoup d'artisans et de petites entreprises développent des solutions innovantes pas toujours connues;
- que ces initiatives doivent être encouragées par la Ville de Genève;
- que les petites entreprises genevoises doivent pouvoir se développer et être reconnues sur le marché très dynamique de l'écologie durable;
- qu'en matière d'emploi, l'environnement est aussi un marché en pleine croissance et créateur des métiers de demain;
- que la réforme de l'imposition des entreprises doit s'accompagner de possibilités concrètes pour les entreprises innovantes de s'installer sur le territoire de la Ville de Genève,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à maintenir le caractère industriel et artisanal de la ZIC;
- à y développer, avec les acteurs du quartier et en collaboration avec l'association des locataires actuels (Association Alaazic), un pôle d'artisanat et d'industries innovantes, notamment en matière environnementale et de développement durable.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 59 oui contre 13 non.

23. Motion du 27 mars 2019 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Nicolas Ramseier, Guy Dossan, Renate Cornu, Stefan Gisselbaek, Michèle Roulet, Patricia Richard, Georges Martinoli, Michel Nargi, Véronique Latella, Florence Kraft-Babel et Pierre de Boccard: «Pour des expositions culturelles d'envergure à Genève» (M-1420)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'absence d'expositions culturelles d'envergure à Genève depuis plusieurs années;
 - le manque d'espaces d'exposition à disposition pour présenter au public les trésors cachés dans les dépôts de nos musées;
 - le succès des institutions suisses publiques ou privées comme le Kunsthaus à Zurich, la Fondation de l'Hermitage à Lausanne ou encore la Fondation Beyeler et le Kunstmuseum à Bâle;
 - le succès auprès du public qu'ont rencontré certaines expositions comme celle de Marc Chagall à Zurich, Edward Hopper à la Fondation de l'Hermitage ou Ai Weiwei au Musée cantonal des beaux-arts de Lausanne;
 - la désaffectation progressive de la fréquentation de nos musées;
 - l'intérêt pour l'art contemporain de certains acteurs clés du secteur privé genevois à faire venir des architectes reconnus pour construire leurs nouveaux locaux (siège de la banque Lombard Odier);
 - l'intérêt montré par le public pour l'achat participatif du tableau de Picasso *Le buste du mousquetaire*, exposé temporairement au Musée d'art moderne et contemporain de Genève (Mamco);
 - que Genève doit redevenir une place d'importance en matière muséale, via l'accueil d'expositions d'artistes locaux et internationaux et en y faisant venir des chefs-d'œuvre artistiques,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'étudier l'affectation du Musée Rath, ou de tout autre lieu adéquat, pour l'accueil d'expositions culturelles d'artistes locaux ou internationaux, ainsi que des chefs-d'œuvre artistiques comme le font les autres villes suisses dans des structures publiques ou parapubliques;
 - de candidater pour l'accueil de telles expositions et mutualiser celles-ci avec les collections existantes dans nos différents musées, lorsque cela est possible;

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 6365.

- de mettre en place un partenariat avec le secteur privé, sur le modèle de la Fondation de l’Hermitage, pour le développement de ce projet et d’étudier la possibilité de rendre l’entrée payante afin de financer l’accueil de ces expositions.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté à l’unanimité (70 oui).

24. Motion du 27 mars 2019 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Eric Bertinat, Patricia Richard, Michèle Roulet, Florence Kraft-Babel, Stefan Gisselbaek, Pierre de Boccard, Guy Dossan, Michel Nargi, Georges Martinoli, Véronique Latella, Renate Cornu et Nicolas Ramseier: «Construction de la nouvelle patinoire sur le site des Vernets» (M-1421)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la construction de la nouvelle patinoire promise depuis des années semble au point mort malgré l’annonce du 24 janvier 2012 plaçant celle-ci sur le site du Trèfle-Blanc à Lancy;
- le vote en janvier 2015 de la motion M-921 demandant au Conseil administratif de poursuivre ses efforts et sa concertation avec l’Etat et le Genève-Servette Hockey Club (GSHC), en vue de la création d’une nouvelle patinoire;
- la nécessité de réfléchir à un plan B en cas d’enlèvement définitif du projet au Trèfle-Blanc;
- le départ annoncé de la Voirie du site qu’elle occupe actuellement au 10, rue François-Dussaud, dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV);
- que la libération de cet espace permettrait la construction d’une nouvelle patinoire à proximité immédiate de l’actuelle (économies d’échelles possibles), ceci sur un terrain public et avec des nuisances minimales au vu de l’absence de voisinage;
- la nécessité de fournir dans les meilleurs délais une infrastructure répondant aux normes de la ligue nationale mais aussi d’augmenter le nombre de surfaces de glace sur notre canton;

¹ «Mémorial 176^e année»: Annonce, 6365.

Motion: pour des écopoints complets

- l’attachement des Genevois à leur équipe du GSHC qui se concrétise par une présence très importante lors des matchs (153 371 spectateurs par an pour la saison 2016-2017, soit entre 6135 et 6556 par match),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre contact avec le Conseil d’Etat et le GSHC au sujet de la faisabilité du projet de nouvelle patinoire sur le site du Trèfle-Blanc et de son éventuel abandon;
- d’étudier la faisabilité de la construction de la nouvelle patinoire sur l’actuel site de la Voirie, situé au 10, rue François-Dussaud, et de ne pas y entreprendre d’autres aménagements d’ici là;
- de proposer un partenariat public-privé (PPP) pour la réalisation de cette infrastructure d’importance pour Genève si le projet situé au Trèfle-Blanc devait être abandonné.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est accepté par 64 oui contre 2 non.

25. Motion du 27 mars 2019 de M^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini et Delphine Wuest: «Pour des écopoints complets!» (M-1423)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l’ordonnance sur la limitation et l’élimination des déchets (ordonnance sur les déchets, OLED) du 4 décembre 2015;
- que la Ville de Genève a pour mission de promouvoir une exploitation durable des matières premières naturelles par une valorisation des déchets respectueuse de l’environnement;
- que la Ville de Genève souhaite augmenter fortement le taux de recyclage des déchets de 40% à 70%;
- qu’il n’existe pas dans chaque lieu de collecte (écopoint) la possibilité de trier l’ensemble des déchets récupérables,

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 6365.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- que chaque écopoint soit équipé de conteneurs de récupération pour le papier-carton, les déchets organiques, le verre, le PET, l'aluminium et le fer-blanc, le textile, les capsules à café et les piles;
- de présenter un rapport au Conseil municipal sur la faisabilité et le coût de cette implémentation dans l'ensemble des points de récupération.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 48 oui contre 20 non (1 abstention).

26. Motion du 27 mars 2019 de MM. et M^{mes} Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Tobias Schnebli, Hélène Ecuyer, Albane Schlechten et Maria Vittoria Romano: «De l'équité pour le personnel qui part à la retraite!» (M-1424)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'organisation très verticale de l'administration municipale;
- le processus relatif aux cérémonies de départ à la retraite qui est plus généreux envers les hauts cadres, au détriment des autres membres du personnel (montants des cadeaux, nombre d'invités, repas);
- l'iniquité de traitement, la démotivation et le sentiment d'injustice qui en découle pour les autres collaborateurs;
- la nécessité de revoir les processus suivants: cérémonies de départ à la retraite, accès à la téléphonie, formations, remboursements des frais, voyages, etc., en partenariat avec la commission du personnel et les associations du personnel, pour les adapter à une vision plus égalitaire et juste;
- que l'administration municipale revisite les indemnités au regard des missions des collaborateurs,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à revoir le processus relatif aux cérémonies de départ à la retraite ainsi que les processus tels que l'accès à la téléphonie, les formations, les remboursements

¹ «Mémorial 176^e année»: Annonce, 6365.

Motion: espaces de jeux synthétiques dans les parcs
à proximité des résidences pour seniors

des frais, les voyages, en partenariat avec les commissions et associations du personnel, afin d'assurer l'équité de traitement;

- à présenter un rapport au Conseil municipal sur ces réformes.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 43 oui contre 29 non.

27. Motion du 27 mars 2019 de M^{mes} et MM. Souheil Sayegh, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Albane Schlechten, Patricia Richard, Jean Zahno, Georges Martinoli, Jean-Philippe Haas, Yasmine Menétrey et Laurence Corpataux: «Pour des espaces de jeux synthétiques dans les parcs à proximité des résidences pour seniors» (M-1425)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les saisons apportent chaque année un lot de belles journées, y compris en hiver;
- que, malheureusement, les jours qui suivent la pluie rendent les terrains en herbe impraticables aux différentes activités qui s'y déroulent, même en été;
- que les espaces de jeux surveillés pour les enfants n'offrent souvent que des toboggans et des balançoires, et ne répondent pas aux besoins de jeux d'équipes (basketball, football, etc.);
- que les enfants n'ont souvent pas d'activités ludiques qui leur permettent de jouer avec les résidents ou en leur présence quand ils rendent visite à un parent dans un établissement médico-social (EMS),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- la création d'espaces de jeux multisports praticables en toute saison dans les parcs de la ville et à proximité des EMS, le synthétique permettant de limiter les nuisances sonores du voisinage et ayant l'avantage d'être praticable toute l'année;

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 6365.

Motion: pour un espace de grimpe au parc Alfred-Bertrand

- de limiter l'utilisation de ces aires de jeux à 20 h en semaine et à 21 h le week-end.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 56 oui contre 14 non.

28. Motion du 27 mars 2019 de M^{mes} et MM. Souheil Sayegh, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Albane Schlechten, Yasmine Menétrey, Jean Zahno, Jean-Philippe Haas et Laurence Corpataux: «Pour un espace de grimpe au parc Alfred-Bertrand» (M-1426)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la grimpe est une activité en pleine expansion, pratiquée par de nombreux adeptes;
- que le matériel moderne offre un niveau de sécurité suffisant permettant de limiter les risques de la pratique de ce sport en individuel,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- que le parc Alfred-Bertrand soit doté d'un espace de grimpe qui pourrait ressembler à celui situé au Bout-du-Monde, voire s'y substituer à l'occasion des travaux prévus au Bout-du-Monde;
- que la réflexion sur son emplacement porte en priorité sur l'extrémité située du côté de la rue de l'Athénée, ce qui permettra de conserver les grands espaces sans les morceler;
- que ce mur ne doit pas empiéter sur la surface gazonnée de manière disproportionnée;
- que ce mur offre une sécurité contre une utilisation abusive non surveillée par les enfants.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est accepté par 59 oui contre 9 non.

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 6366.

Motion: pour un terrain de football synthétique au parc Alfred-Bertrand

29. Motion du 27 mars 2019 de M^{mes} et MM. Souheil Sayegh, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermaten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Patricia Richard, Yasmine Menétrey, Georges Martinoli, Jean Zahno, Jean-Philippe Haas et Laurence Corpataux: «Pour un terrain de football synthétique au parc Alfred-Bertrand» (M-1427)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le parc Alfred-Bertrand est situé en plein cœur de la ville et qu’il voit son gazon foulé par des milliers de personnes durant l’été et par beau temps;
- qu’il existe déjà un terrain de football en herbe situé à l’extrémité du parc, du côté de l’avenue Peschier;
- que ce terrain est fréquemment utilisé par les enfants et les élèves, ce qui fragilise le gazon qui le recouvre et expose la terre et le gravier sous-jacents, augmentant le risque de blessures et détériorant la qualité de jeu;
- que la pluie n’arrange pas le revêtement usé par le jeu et ne permet pas de le rendre praticable en toute saison;
- que l’espace utilisé pour la pratique du football nécessite souvent une période de repos pour permettre au gazon de repousser,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- que le terrain actuel du parc Alfred-Bertrand soit transformé en terrain synthétique de la même dimension et réservé en priorité aux enfants en l’indiquant de manière explicite pour éviter tout sentiment de frustration des jeunes enfants;
- qu’il soit pensé à un éclairage permettant la pratique du sport jusqu’à 20 h en semaine et 21 h en fin de semaine par beau temps, y compris en hiver;
- qu’une réflexion soit menée également dans les autres parcs de la Ville pour la création de mini-terrains synthétiques de football et/ou d’autres sports (par exemple basketball) réservés aux enfants.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est accepté par 69 oui contre 1 non.

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 6366.

Motion: pour que les enfants conservent leur place
en crèche en cas de déménagement

30. Motion du 16 avril 2019 de M^{mes} et MM. Martine Sumi, Corinne Goehner-da Cruz, Christina Kitsos, Maria Vittoria Romano, Maria Casares, Luis Vazquez, François Mireval, Emmanuel Deonna, Ulrich Jotterand, Ahmed Jama et Uzma Khamis Vannini: «Pour que la pénurie de logements au niveau cantonal ne pèjore pas la très difficile conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle des jeunes familles qui perdent la place en crèche de leurs enfants lorsqu’elles sont contraintes de déménager» (M-1430)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l’article 200 de la Constitution de la République et canton de Genève de 2012 indiquant que «l’offre de places d’accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire est adaptée aux besoins»;
- que dans la plupart des cas, les jeunes familles ne trouvent pas dans leur commune de logement suffisamment grand, le plus souvent à l’arrivée d’un deuxième, voire d’un troisième bébé;
- que si elles ont l’immense chance d’enfin dénicher un logement, elles perdent pourtant le droit à la place en crèche de leurs enfants lorsque ce logement se trouve dans une autre commune,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif que:

- la Ville de Genève fasse œuvre de pionnière en accordant la possibilité aux familles dont les enfants sont en institution de la petite enfance, si tel est leur choix, de pouvoir continuer leur parcours préscolaire sur la même commune;
- la Ville de Genève porte cette motion au sein de l’Association des communes genevoises (ACG), afin que ces discriminations particulièrement angoissantes pour les parents, c’est-à-dire une immense difficulté pour se loger et pour trouver une place en crèche, cessent grâce à l’adoption de cette nouvelle mesure par l’ensemble des communes du canton, dans l’esprit d’une réelle politique familiale préscolaire.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 55 oui contre 12 non (1 abstention).

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 6433.

31. Motion du 17 avril 2019 de M^{mes} et MM. Thomas Zogg, Jean-Pascal Cattin, Daniela Dosseva, Amar Madani et Yasmine Menétrey: «Pour l'installation de passages piétons 3D à proximité des écoles de la Ville» (M-1433)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les piétons figurent chaque année parmi les principales victimes des accidents de la route et que les plus jeunes sont également les plus exposés au danger;
- qu'avec l'impossibilité d'installer des radars en zone 30 et l'inconfort généré par les dos-d'âne, le marquage au sol de bandes 3D constitue une alternative potentiellement efficace pour faire ralentir les automobilistes, les vélos et l'ensemble des véhicules motorisés dans les zones à risque;
- que le Conseil administratif et le Conseil municipal se doivent de trouver des solutions en vue d'améliorer la sécurité des habitant-e-s de la Ville,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à installer des passages piétons 3D aux abords des écoles de la Ville et à évaluer l'efficacité du dispositif après une année.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 51 oui contre 20 non.

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 6813.

32. Motion du 17 avril 2019 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Jean-Luc von Arx, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Maria Vittoria Romano, Ulrich Jotterand, Uzma Khamis Vannini, Danièle Magnin, Alfonso Gomez, Yasmine Menétrey, Laurence Corpataux, Pierre Scherb, Nicolas Ramseier et Patricia Richard: «Pour que Genève passe son «permis de végétaliser»!» (M-1435)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la nécessité de verdir nos villes pour les embellir et améliorer la qualité de vie dans les quartiers;
- la nécessité de végétaliser nos villes pour lutter contre les canicules de plus en plus fréquentes;
- le succès du projet Urbanature, qui a permis de verdir la Ville de Genève et auquel les Genevois sont attachés;
- la volonté des habitant-e-s d’être les acteurs de leur ville et de s’impliquer dans leurs quartiers;
- le succès du «permis de végétaliser» lancé en 2015 par la Ville de Paris, qui permet à chacun d’obtenir une autorisation pour planter des fleurs dans les rues de son quartier, sous réserve de respecter certaines conditions (charte de végétalisation) et notamment de s’engager à entretenir les emplacements investis (pieds d’arbres, trottoirs, parcs, etc.), à ne pas recourir à des pesticides et à utiliser des plantes locales et mellifères favorisant la biodiversité (plus de 2000 permis de végétaliser ont été autorisés par la Mairie de Paris sur plus de 4000 demandes formulées);
- le fait que ce dispositif a permis aux habitants de se réapproprier les lieux publics et de recréer des liens de voisinage entre les commerçants et les habitants des rues dans lesquelles ces permis de végétaliser ont été demandés et obtenus;
- le fait que l’expérience positive menée à Paris a essaimé dans de nombreuses villes de France et notamment à Montpellier où 100 permis ont été distribués en mars 2019. Ce dispositif est même soutenu par la Fédération régionale des promoteurs immobiliers d’Occitanie, qui a créé un fonds destiné à financer les actions de végétalisation;

¹ «Mémoire 176^e année»: Annonce, 6813.

Résolution: maintien des habitant-e-s du 38, rue de la Navigation
jusqu'au début des travaux

- le fait que le rôle d'une municipalité consiste notamment à proposer et développer des projets simples, peu coûteux, permettant d'embellir la ville et d'améliorer la convivialité dans les quartiers,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- mettre en place un permis de végétaliser en Ville de Genève;
- se rapprocher des partenaires privés qui seraient intéressés à soutenir financièrement cette démarche.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 54 oui contre 17 non.

33. Résolution du 17 avril 2019 de MM. et M^{mes} Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Alfonso Gomez, Maria Pérez, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti, Gazi Sahin, Hélène Ecuyer et Annick Ecuyer: «Maintien des habitant-e-s du 38, rue de la Navigation jusqu'au début des travaux» (R-241)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- les logements habités sans accord de la Gérance immobilière municipale de la Ville de Genève (GIM) au 38, rue de la Navigation;
- que cette situation dure depuis plus de dix mois sans que cela n'ait dérangé personne ou même n'ait été repéré par la GIM, et que ces appartements étaient vides depuis plusieurs années;
- que l'évolution conflictuelle de cette situation ne peut pas la résoudre, et que seul l'établissement d'un dialogue permettra d'en sortir de manière satisfaisante;
- que le recours à la justice, voire à la police, prendra longtemps, sans garantie de satisfaction pour la plaignante, coûtera de l'argent à la Ville et de l'énergie à ses fonctionnaires;
- qu'il appartient au Conseil administratif dans son ensemble de se pencher sur cette problématique et d'y trouver les réponses adéquates;
- que si le droit à la propriété est garanti par l'article 34 de la constitution du Canton de Genève, son article 38 garantit pareillement le droit au logement;

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 6813.

Résolution: maintien des habitant-e-s du 38, rue de la Navigation
jusqu'au début des travaux

- que l'évacuation des logements dont il est question n'aboutira pas à une mise à disposition de ces surfaces à l'usage d'autres citoyen-ne-s mais ne fera que de les laisser vides, ce qui ne saurait être profitable ni à l'immeuble ni à des personnes, cela dans une situation de pénurie de logements, en particulier à loyer modéré;
- qu'aucune évacuation de ces appartements n'est justifiée par une mise en danger de la santé des personnes qui y séjournent, et qu'ils ne peuvent donc être taxés d'«insalubres»;
- qu'un règlement rapide de la situation par sa normalisation permettra au contraire de garantir une meilleure sécurité pour l'ensemble des habitant-e-s de cet immeuble;
- que de manière régulière des appartements, y compris dans cet immeuble, ont été mis à la disposition de locataires ou d'associations dans l'attente de travaux, permettant de loger de manière ponctuelle des personnes en situation difficile;
- que cette pratique est une tradition genevoise qui a fait ses preuves à la satisfaction de toutes les parties dans l'énorme majorité des cas;
- que d'importants travaux de rénovation sont prévus par la Ville sur cet immeuble;
- que la demande de crédit relative à ces travaux n'étant pas déposée à ce jour au Conseil municipal, ils débiteront au plus tôt à l'été 2020,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à retirer toutes plaintes et procédures d'évacuation à l'encontre des habitant-e-s des trois appartements du 38, rue de la Navigation;
- à ouvrir des négociations avec les habitant-e-s actuel-le-s dans le but de leur octroyer rapidement un contrat de location ou de prêt à usage jusqu'au début des travaux prévus.

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission du logement est accepté par 41 oui contre 32 non.

Motion: contre l'augmentation du prix des abonnements CFF
et la suppression des cartes journalières communales

34. Motion du 15 mai 2019 de M^{mes} et MM. Alia Chaker Mangeat, Léonard Montavon, Anne Carron, Fabienne Beaud, Albane Schlechten, Jean-Charles Lathion, Marie Barbey-Chappuis, Souheil Sayegh, Uzma Khamis Vannini, Daniel Sormanni et Alfonso Gomez: «CFF, un train de retard?» (M-1437)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la semaine dernière la presse s'est fait écho d'une possibilité d'augmentation importante du prix de l'abonnement annuel CFF et que déjà une pétition circule sur internet;
- ce projet des CFF envisage également la possibilité de supprimer les cartes journalières des communes;
- les cartes journalières vendues par les communes à leurs habitants sont pourtant le moyen le plus avantageux de se déplacer en transports publics sur l'ensemble de la Suisse en l'absence d'abonnement;
- le projet des CFF paraît pour le moins incongru à l'heure où les collectivités publiques tentent de renforcer l'attractivité des transports en commun;
- les cartes journalières des communes participent à ce renforcement;
- la Ville de Genève propose en effet à l'heure actuelle aux personnes domiciliées sur son territoire ces cartes journalières à un prix de 45 francs;
- l'attrait de ces cartes n'est plus à démontrer vu les taux d'utilisation en Ville de Genève mais aussi dans l'ensemble des communes genevoises;
- une telle disparition, si elle devenait effective, serait préjudiciable à la fois aux Genevoises et aux Genevois, mais aussi aux questions environnementales car pour certains déplacements la voiture serait privilégiée au train pour des raisons financières évidentes;
- en effet, et à titre d'exemple, pour une distance très raisonnable, le prix d'un billet de train entre Genève et Fribourg est de 84 francs sans abonnement demi-tarif;
- la Ville de Genève, qui se veut une ville durable, et dont le pouvoir d'achat se réduit d'année en année, doit signaler formellement son opposition sans délai avant que ces projets ne deviennent effectifs,

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée et motion d'ordonnement, 7687. «Mémorial 177^e année»: Motion d'ordonnement, 56.

Motion: création d'un fonds intercommunal
de soutien à l'action sociale d'urgence

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'intervenir, seul ou par le biais de l'Association des communes genevoises, auprès des CFF pour s'opposer formellement à tout projet d'augmentation des prix des abonnements et de suppression des cartes journalières communales;
- de porter ce désaccord au sein des TPG, afin que notre régie cantonale, membre de la communauté tarifaire Unireso, s'y oppose également.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 57 oui contre 14 non.

35. Motion du 15 mai 2019 de MM. et M^{me} Pascal Holenweg, Albane Schlechten et François Mireval: «Pour la création d'un fonds intercommunal de soutien à l'action sociale d'urgence» (M-1438)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève assume la quasi-totalité de la charge de l'hébergement des sans-abris de tout le canton, et une part importante de l'hébergement de ceux de la Côte vaudoise et de la France voisine;
- que cette situation résulte moins d'un choix politique que d'un héritage et d'une habitude, et qu'elle a pour effet pervers d'inciter les autres acteurs institutionnels du Canton à se reposer sur elle de tout effort dans ce domaine;
- qu'il importe de se donner les moyens structurels et financiers d'une action concertée pour héberger les centaines de sans-abris qui se concentrent dès le début de la soirée en ville, et d'affirmer que pour mener une telle action, le respect des «frontières» municipales relève plus d'un fétichisme qui confine à l'irresponsabilité;
- la nécessité d'un instrument de subventionnement de l'hébergement d'urgence commun aux municipalités du canton;
- les inégalités des ressources entre les communes;
- l'absence de lien causal entre le niveau des ressources des différentes communes genevoises et l'effort qu'elles consentent à l'hébergement d'urgence;

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 7688.

- que si les associations assumant l'accueil d'urgence des sans-abris arrivent à travailler ensemble, il n'y a aucune raison pour que les communes et le Canton n'y arrivent pas,
le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- prendre toute initiative et toute mesure utile pour la création, en collaboration avec le Canton et l'Association des communes genevoises, d'un fonds intercommunal de soutien à l'action sociale d'urgence, prenant notamment en charge le subventionnement de l'hébergement des sans-abris et le logement des sans domicile fixe;
- proposer que ce fonds soit alimenté par chaque commune en fonction de sa capacité financière, ainsi que par le Canton.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 55 oui contre 17 non.

36. Motion du 16 mai 2019 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Jean-Philippe Haas, Yasmine Menétrey, Daniela Dosseva, Thomas Zogg, Danièle Magnin, Jean-Pascal Cattin, Daniel Sormanni et Daniel-Dany Pastore: «Coup de théâtre au Grand Théâtre!» (M-1439)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la place qu'occupe le Grand Théâtre à Genève, édifice historique construit en 1879, considéré comme la plus grande institution culturelle de Suisse et un des principaux théâtres lyriques d'Europe;
- la nécessité d'entamer des travaux de réhabilitation et de rénovation de ce bâtiment indispensable pour le public et les artistes;
- le crédit colossal voté par le Conseil municipal nécessaire pour ces travaux ainsi que la rallonge accordée pour parer aux différents aléas, pour au final atteindre les 80 millions;
- le retard substantiel généré par ces différents imprévus;
le coup de théâtre survenu à propos de la machinerie de cette institution;
- l'urgence de la rénovation de la machinerie de la scène, «cœur du théâtre»;

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 8309.

Motion: soutien au projet de réinsertion sociale de l'association
Europe Charmilles sur la voie de Saint-Jean

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de donner les raisons pour lesquelles la machinerie de la scène n'a pas été intégrée dans les travaux de rénovation;
- de diligenter une expertise de la machinerie de scène en vue d'une rénovation ou d'un remplacement;
- de diligenter une expertise des cintres en vue d'une rénovation ou d'un remplacement;
- de préparer les crédits nécessaires et le timing précis des travaux.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des travaux et des constructions est accepté par 60 oui contre 9 non (1 abstention).

37. Motion du 16 mai 2019 de MM. et M^{mes} Yasmine Menétray, Amar Madani, Daniel Sormanni, Thomas Zogg, Jean-Pascal Cattin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas et Danièle Magnin: «Projet de réinsertion sociale Le Wagon sur la voie de Saint-Jean: départ immédiat!» (M-1440)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le triste record que détient Genève pour les moins de 25 ans sans formation ni diplôme, qui s'élève à 17% alors que la moyenne nationale se situe à 9% selon un article;
- l'importance de la mise en valeur de la dernière parcelle de la voie de Saint-Jean, pouvant sans doute favoriser la réinsertion sociale et professionnelle;
- la nécessité d'un projet visant à améliorer la cohésion sociale qui pourrait même devenir un point de référence dans le domaine de la réinsertion;
- qu'un lieu composé de constructions modulaires de ce type de conteneur conservera l'identité semi-industrielle des Charmilles, tout en apportant un bien-être à la population, notamment via un complexe fortement végétalisé;
- le rôle que ce projet est appelé à jouer en matière de formation et de création d'emploi pour les jeunes en général, mais également pour les jeunes en rupture et en difficulté d'insertion professionnelle;

¹«Mémorial 176^e année»: Annonce, 8309. «Mémorial 177^e année»: Motions d'ordonnement, 55, 322.

Motion: soutien au projet de réinsertion sociale de l'association
Europe Charmilles sur la voie de Saint-Jean

- l'important apport et l'infrastructure déjà présente sur le terrain de l'association Europe Charmilles en matière d'insertion, notamment:
 - un service d'orientation professionnelle;
 - un service de soutien scolaire;
 - des cours de langue;
 - un service d'assistance juridique;
 - un service d'écoute et de dialogue pour jeunes;
 - une école de foot en salle;
 - un camp d'été;
 - des repas offerts les mercredis;
 - une aide alimentaire (labellisée fourchette verte);
 - un atelier de cuisine;
- le dernier courrier en réponse du 19 avril 2019, le refus de M. Pagani pour ce magnifique projet;
- qu'il sied de préciser que le projet a évolué depuis le temps pour faire place à un projet encore plus social dû au besoin du quartier et des habitants qui nous interpellent pour faire avancer ledit projet,
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
 - d'autoriser au plus vite la réalisation des travaux de cette dalle qui recouvre les voies et qui fait l'objet d'un droit distinct et permanent, conférant ainsi les droits à la commune de Genève;
 - de soutenir ce magnifique projet de l'association Europe Charmilles et de collaborer pour une autorisation de construction modulaire;
 - de définir un plan de subvention.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 64 oui contre 7 non.

38. Motion du 16 mai 2019 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Michel Nargi, Georges Martinoli, Rémy Burri, Véronique Latella, Sophie Courvoisier, Michèle Roulet, Stefan Gisselbaek, Guy Dossan, Nicolas Ramseier, Pierre de Bocard et John Rossi: «Soutien à la presse locale via les annonces publicitaires» (M-1441)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu’après celle des imprimeurs et éditeurs, la lente disparition des journaux locaux (*La Suisse*, le *Journal de Genève*, la *Feuille d’avis officielle*) et le déplacement du centre de gravité, de décision et de rédaction d’autres médias dans un autre canton amène une déperdition de l’information et une diminution de la pluralité des opinions en son sein;
- le fait qu’il n’existe aujourd’hui plus que trois journaux (*Genève Home Informations*, *Le Courrier* et *Tout l’Immobilier/Emploi & Formation*) ayant leur rédaction, leur domicile fiscal et leurs effectifs sur le territoire genevois;
- la nécessité de soutenir autant que faire se peut la présence de ces journaux à Genève, leur rôle dans le débat démocratique et l’information du public, ainsi que leurs emplois directs et indirects;
- l’interdiction d’un soutien direct des pouvoirs publics peut être compensé par la parution des annonces publicitaires, communiqués, avis de travaux, appels d’offres, etc.;
- la manne que représentent chaque année les annonces publicitaires de la Ville de Genève pour les différents journaux dans lesquels elles paraissent et l’absence quasi totale d’annonces dans certains journaux locaux lus par plusieurs dizaines de milliers de nos concitoyens (voir les questions écrites QE-297 et QE-377 et l’interpellation écrite IE-81);
- que les informations diffusées dans le magazine *Vivre à Genève*, rédigé et édité hors du canton avec une diffusion coûteuse et un impact inconnu, pourraient être diffusées via des annonces publicitaires, communiqués ou suppléments ad hoc, ce qui amènerait des économies d’échelle tout en soutenant la presse locale;

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de faire paraître les différentes annonces publicitaires, offres, communiqués, avis, informations de la Ville de Genève en priorité dans les journaux locaux que sont le *Genève Home Informations (GHI)*, *Le Courrier* et *Tout l’Immobilier/*

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 8309.

Résolution: consultation du Conseil municipal sur l'avenir
du Service d'incendie et de secours

Emploi & Formation, ainsi que dans tout média possédant sa rédaction, son centre de décision et la majorité de ses effectifs à Genève;

- de supprimer la parution du magazine *Vivre à Genève* pour le remplacer par un encart ou des parutions dans les journaux locaux (*Le Courrier*, *Tout l'Immobilier*, *Emploi & Formation* et le *GHI*) ainsi que dans tout média possédant sa rédaction, son centre de décision et la majorité de ses effectifs à Genève.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté sans opposition (68 oui et 1 abstention).

39. Résolution du 16 mai 2019 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Annick Ecuyer, Morten Gisselbaek, Ariane Arlotti, Didier Lyon, Jacques Pagan, Alfonso Gomez, Pascal Holenweg, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Le Conseil municipal doit être consulté et ne doit pas être mis devant le fait accompli en ce qui concerne l'avenir du Service d'incendie et de secours et sa gouvernance!» (R-244)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- que le poste permanent d'alarme a été créé par la Ville de Genève en 1899 pour devenir le Service d'incendie et de secours (SIS) en 1974 et occuper un rôle prépondérant dans la sécurité en ville de Genève et dans le canton, puisque le SIS intervient au premier échelon sur tout sinistre dans le canton;
- que le SIS participe largement à l'image de marque de la Ville de Genève et fait partie de l'identité de notre collectivité publique;
- que ce service appartient à l'administration municipale de notre ville depuis cent vingt ans et compte environ deux cent quatre-vingts professionnels en uniforme et quatre-vingts civils soumis au statut du personnel ainsi qu'à son règlement d'application (REGAP);
- qu'une délégation du Conseil administratif est occupée depuis plusieurs mois à une réorganisation du SIS et surtout au changement de sa gouvernance par la création d'un organisme intercommunal auquel participeraient l'ensemble des communes du canton;
- que le Conseil municipal est tenu à l'écart des négociations qui se tiennent au sein de l'Association des communes genevoises (ACG) et risque de se

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 8309. «Mémorial 177^e année»: Motion d'ordonnancement, 59.

Motion: une nouvelle direction pour un nouveau Musée d'art et d'histoire

voir soumettre pour validation un paquet ficelé qu'il ne pourra qu'accepter ou refuser sans autre forme de débat,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soumettre le projet de nouvelle gouvernance du SIS à l'avis du Conseil municipal avant tout engagement de la Ville de Genève à ce sujet au sein de l'Association des communes genevoises.

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté à l'unanimité (74 oui).

40. Motion du 20 mars 2017 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Morten Gisselbaek et Vera Figurek: «Une nouvelle direction pour un nouveau Musée d'art et d'histoire» (M-1282)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'une commission coprésidée par MM. Jacques Hainard et Roger Mayou a été chargée par le Conseil administratif d'élaborer, d'ici juin 2018, un projet muséal suffisamment détaillé pour permettre la rédaction d'un programme, puis le lancement d'un concours d'architecture pour la rénovation/agrandissement du Musée d'art et d'histoire (MAH);
- que l'actuel directeur ne participe pas à l'élaboration dudit projet muséal et ne participera pas à sa mise en place ces prochaines années;
- que, pour mener à bon port ce vaste chantier aux dimensions multiples, culturelle et architecturale, la collaboration d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice qui accompagne ce renouveau du MAH dans la durée est indispensable,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'entreprendre les démarches nécessaires pour la nomination d'ici à 2018 d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice qui puisse accompagner dans les années à venir l'élaboration et la mise en place du nouveau concept muséal pour le MAH en voie de rénovation/agrandissement.

La motion est retirée par ses auteurs.

¹ «Mémorial 176^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6586.

41. Motion du 5 décembre 2017 de M^{me} et MM. Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Albane Schlechten et Alain de Kalbermatten: «Dysfonctionnements internes de la Fondetec: quels impacts sur la bonne marche de la fondation?» (M-1325)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le consensus en faveur du développement des activités de la Fondetec;
- le rôle économique important de la Fondetec visant à promouvoir de nouvelles entreprises créatrices d’emplois;
- le contexte actuel difficile pour les artisans et entreprises genevoises;
- le rapport d’activité et les comptes 2016 actuellement inscrits à notre ordre du jour (décembre 2017) et qui devra être voté par le Conseil municipal;
- le communiqué de presse extrêmement discret de la présidente de la Fondetec annonçant se séparer de son directeur;
- les nombreux mouvements constatés au sein du personnel de la Fondetec qui permettent de penser à une mauvaise gestion du personnel;
- les dysfonctionnements internes constatés par le Conseil de fondation de la Fondetec;
- que ces dysfonctionnements internes ne sont pas récents;
- le non-respect des décisions d’engagements prises par le Conseil de fondation de la Fondetec, notamment en matière d’engagement de personnel frontalier;
- la communication de M. Favoulet, jugée trop personnelle;
- que malgré la réaction rapide de la Fondation, la démission de M. Favoulet s’est avérée nécessaire;
- la nécessité que la Fondetec puisse continuer ses activités dans un cadre serein, tant pour son personnel que pour les entreprises accompagnées;
- l’impératif besoin d’assurer le maintien des activités de la Fondetec pour promouvoir de nouvelles entreprises créatrices d’emplois, soutenir et développer des entreprises existantes ainsi que pour stimuler l’innovation en Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, dans les plus brefs délais, un rapport détaillé indiquant les raisons qui ont amené la fondation à renvoyer son directeur, les conséquences de ces dysfonctionnements

¹ «Mémorial 176^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6591.

sur la bonne marche de la Fondetec ces dernières années ainsi que des précisions sur le rapport du Contrôle financier (CFI).

La motion est retirée par ses auteurs.

42. Résolution du 20 mars 2018 de M^{mes} et MM. Vincent Subilia, Patricia Richard, Sophie Courvoisier, Daniel Sormanni, Amar Madani, Alain de Kalbermatten, Eric Bertinat, Pierre Scherb et Pascal Spuhler: «Démission immédiate de la mairie de M. Rémy Pagani, en raison de son rôle actif dans le cadre de la manifestation «Prenons la ville» du 17 mars 2018» (R-221)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- que le rôle de maire exige du magistrat qui l'exerce le respect des prescriptions régissant le fonctionnement de la collectivité publique;
- que cette fonction requiert dignité et décence dans son exercice, et implique retenue et collégialité dans ses prises de position;
- que le maire en exercice, Rémy Pagani, a déjà fait l'objet d'une sanction disciplinaire le 20 décembre dernier, dont le verdict a été une condamnation pour négligence grave;
- que pour le surplus, M. Rémy Pagani est malheureusement coutumier des incartades qui nuisent à la crédibilité de la fonction, et donc de la collectivité qu'il sert;
- que le 17 mars dernier, le maire en exercice a pris une part active à la manifestation «Prenons la ville», dont la tête de cortège était menée par des individus cagoulés scandant des slogans hostiles, que cette manifestation s'est en outre traduite par des déprédations importantes;
- que M. Rémy Pagani y a défilé en brandissant une bannière dont l'inscription se lisait: «Expropriions, occupons!»;
- que l'occupation de locaux sans autorisation du propriétaire constitue une violation de la propriété;

¹ «Mémorial 176^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6594.

- qu’inciter la population à un tel acte illicite est scandaleux;
- que s’en faire le porte-voix alors que l’on est maire de la collectivité visée constitue une violation crasse des exigences légitimes de dignité et de décence;
- qu’à ce titre, M. Rémy Pagani ne saurait être maintenu dans des fonctions qu’il déshonore,

le Conseil municipal demande au conseiller administratif Rémy Pagani de démissionner immédiatement de ses fonctions de maire.

Il est en outre exigé que la Ville dédommage les commerçants et propriétaires ayant subi des dommages sur le parcours de la manifestation, des économies équivalentes devant être opérées dans le budget ordinaire du département de M. Rémy Pagani.

La résolution est retirée par ses auteurs.

Une voix. C’est retiré?

La présidente. Oui, c’est retiré. Vous l’avez échappé belle, Monsieur Pagani.
(Rires.)

43. Résolution du 13 novembre 2018 de MM. Pierre Scherb, Pascal Altenbach et Didier Lyon: «Démission immédiate de M. Guillaume Barazzone suite au rapport N° 142 de la Cour des comptes» (R-229)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- le rapport N° 142 de la Cour des comptes relatif aux frais professionnels des membres du Conseil administratif et de la direction;
- que la fonction de conseiller administratif requiert dignité et décence dans son exercice;

¹ «Mémorial 176° année»: Annonce, 3384.

- que le rapport de la Cour des comptes a relevé l'absence de justifications relatives à certaines dépenses;
- que M. Barazzone s'est offert de l'alcool fort avec la carte de crédit de la Ville dans un cabaret-dancing;
- que M. Barazzone s'est offert une bouteille de champagne «de prestige» à 6 h du matin, dans le bar d'un palace, toujours aux frais de la Ville;
- que M. Barazzone a dépensé 13 000 francs en 2016 et 17 000 francs en 2017 en téléphonie mobile;
- que la fonction de conseiller administratif exige le respect des prescriptions régissant le fonctionnement de la collectivité publique;
- que l'exemplarité défaillante en matière de frais professionnels et le mauvais usage des deniers publics constituent une rupture du lien de confiance entre l'élu et les citoyens;
- qu'à ce titre, M. Barazzone ne saurait être maintenu dans des fonctions qu'il déshonore;
- que le contrôle effectué par la Cour des comptes s'est limité à l'année 2017, alors que M. Barazzone a été élu en novembre 2012,

le Conseil municipal demande au conseiller administratif Guillaume Barazzone:

- de démissionner immédiatement de ses fonctions de conseiller administratif;
- de dédommager la Ville pour les dépenses effectuées dès 2012 et ne devant pas être prises en charge par la Ville.

La résolution est retirée par ses auteurs.

44. Motion du 14 novembre 2018 de MM. et M^{mes} Tobias Schnebli, Emmanuel Deonna, Olivier Gurtner, Alfonso Gomez, Omar Azzabi, Antoine Maulini, Hanumsha Qerkini, Alia Chaker Mangeat, Maria Pérez et Ariane Arlotti: «Livre de condoléances pour le peuple palestinien: la Ville de Genève doit respecter ses engagements» (M-1391)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la motion M-1351 intitulée «Stop à l’agression militaire israélienne contre Gaza», acceptée le 17 mai 2018 par le Conseil municipal;
- la communication du Conseil administratif de la Ville de Genève du 18 mai 2018, invitant la population à signer le «Livre de condoléances pour le peuple palestinien» mis à la disposition de la population au Palais Eynard et annonçant que «ce livre sera transmis par la suite à la Ville de Gaza»;
- que des centaines de personnes ont signé des messages de condoléances dans ce livre;
- qu’à ce jour, le livre n’a pas été transmis aux autorités de la Ville de Gaza, ni rendu accessible sous forme numérique aux familles des centaines de victimes de l’armée israélienne à l’occasion des manifestations de ces sept derniers mois,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de rendre accessible aux familles des victimes une copie numérisée du livre de condoléances;
- de transmettre le livre de condoléances aux autorités de la Ville de Gaza.

La motion est retirée par ses auteurs.

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 3649.

45. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu la pétition suivante, qui est renvoyée sans discussion à la commission des pétitions:

- P-410: «Contre l'enlaidissement, la surdensification et le bétonnage du quartier des Eaux-Vives».

(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M. Amar Madani, premier vice-président.)

46. Questions orales.

Le président. Je rappelle, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, que l'exposé de la question est limité à une minute et je vous prie de bien vouloir respecter votre temps de parole. La première question sera posée par M^{me} Patricia Richard.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Kanaan, que je ne vois pas mais vous la lui transmettez. On m'a signalé qu'il y avait un nombre élevé de vols dans les casiers des vestiaires des piscines de Varembe et des Vernets. Voilà dix jours, lors de la formation pour les profs de natation, cinq d'entre eux se sont fait voler leur téléphone portable le samedi après-midi dans les casiers. Que compte faire le magistrat? Est-ce que la vidéosurveillance serait une possibilité? On parle bien de l'endroit où il y a des casiers, pas des vestiaires où les gens se changent.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Il vous sera répondu ultérieurement. La parole est à M. Tobias Schnebli.

M. Tobias Schnebli (EàG). Merci, Monsieur le président de séance. Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. Lors de la séance du 24 juin 2019, il m'avait répondu, au sujet des dizaines de voitures stationnées devant le Four Seasons Hôtel des Bergues, qu'il avait demandé à la police d'intensifier les contrôles à cet endroit. Il avait affirmé qu'il le ferait de nouveau, en tenant compte de

mes remarques. Or, force est de constater qu'un bon nombre de véhicules y stationnent très régulièrement, et bien au-delà des huit cases dépose-minute autorisées. C'était encore le cas il n'y a pas plus de deux jours. J'ai des photos – je passe souvent par là – et il y en avait treize ou quinze. Je ne vous parle pas de l'inflation pendant la Laver Cup. Ma question à M. Barazzone est donc de savoir combien d'amendes ont résulté de ces contrôles intensifiés qu'il avait promis en juin...

Le président. Une minute, Monsieur.

M. Tobias Schnebli. ... et quelles mesures il compte mettre en œuvre pour en finir avec cette zone de non-droit.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je prends la parole car c'est à moi de répondre. M. Schnebli se demande pourquoi la police municipale ne bâche pas les voitures garées hors des huit ou neuf cases dépose-minute. Il se trouve que j'ai fait marquer «dépose-minute» au sol pour être très clair à ce sujet mais, en vertu de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière, la gendarmerie et la police municipale ne peuvent pas amender les contrevenants s'il n'y a pas une croix jaune à l'intérieur de la case: elle symbolise ce statut. Nous la ferons marquer dans quelques jours et, dès lors, la Fondation des parkings et la police municipale bâcheront les non-ayants droit car, en fait, il s'agit d'une zone piétonne accessible en voiture aux seuls ayants droit pour une vingtaine de minutes au maximum.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC). Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne l'immeuble du 37, rue de la Servette. En 2014, les tribunaux vous avaient donné raison, Monsieur Pagani, en refusant la démolition-reconstruction du bâtiment. Depuis lors, un projet de surélévation de deux étages a été élaboré et un concours d'architecture a été organisé, gagné par un jeune bureau d'architectes genevois de Montbrillant. Ce projet a reçu un préavis positif de la Commission de la nature, des monuments et des sites, pas réputée pour être particulièrement flexible. Il s'avère que, de l'avis de tous, ce projet en bois s'intègre bien dans le paysage. Il permet la création de dix-huit nouveaux logements à loyer contrôlé et, cerise sur le gâteau, les arbres à proximité seront préservés, tandis qu'il y aura un potager et un couvert à vélos. Bref, cela paraît extraordinaire!

Mais on a appris il y a quelques jours que votre département – sous votre impulsion, Monsieur Pagani – a fait recours... Alors ma question est très simple: quand diable cesserez-vous votre politique d'obstruction?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je ne mène pas une politique d'obstruction. Je rappelle à M^{me} Barbey-Chappuis que les habitants du 37, rue de la Servette avaient soulevé un lièvre, dans la mesure où le premier projet se révélait une démolition-reconstruction, comme la conseillère municipale l'a dit, qui ouvrait la porte à considérer que les immeubles de cette époque-là – de 1900 à 1940 – n'avaient plus aucune valeur, pas même intrinsèque. Et le Tribunal fédéral m'avait donné raison sur la valeur intrinsèque de ce bâtiment.

Le nouveau projet qui nous est présenté vise à vider l'intérieur, à faire de l'empaillage. Jusqu'à preuve du contraire, à moins que le Conseil administratif n'en décide autrement, nous n'avons pas à entrer dans ce type de pratiques pour un immeuble patrimonial. Car celui-ci fait partie d'un ensemble, de ceux tels que protégés par la loi Blondel. J'estime qu'il n'est pas possible d'encourager des promoteurs à considérer que les immeubles de la période n'ont plus de valeur intrinsèque, qu'ils peuvent être vidés de leur intérieur et surélevés. J'imagine bien que les habitants qui ont défendu le bâtiment jusqu'à maintenant continueront de le faire. De nombreux immeubles de notre ville présentent les mêmes caractéristiques que cette construction et doivent être protégés.

M. Guy Dossan (PLR). Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne l'aménagement du quai des Bergues. On a lu dans la presse il n'y a pas longtemps que treize ou dix-sept bancs Genève avaient été posés sur le quai. Seulement, cela ne correspond pas à ce que vous étiez venu nous présenter en mars 2019 à la commission des travaux et des constructions, Monsieur Pagani, et qui avait paru dans la presse. On parlait alors de bancs sans dossier et de bacs végétalisés. Cela veut-il dire que l'installation actuelle est provisoire ou qu'on nous a enfumés?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Nous avons de grosses difficultés en ce qui concerne l'aménagement du quai des Bergues. Lorsqu'il n'y avait pas de voitures, tout le monde trouvait celui-ci exceptionnel et, parce que j'ai passé un compromis avec les opposants potentiels, ou plutôt ceux qui ont fait recours pour nous empêcher de concrétiser ce beau projet, j'ai dû admettre que des voitures continuent de passer là encore aujourd'hui. Mais nous serons amenés à rediscuter de tout cela puisque des protestations ont émané du quartier et des commerçants qui, par ailleurs, s'opposaient au projet mais qui à l'usage ne veulent maintenant plus voir de voitures devant leur magasin, ce qui est logique.

Pour les bancs, nous avons fait un appel d'offres aux entreprises mais, au vu des prix rentrés, j'ai considéré que c'était beaucoup trop cher. J'ai donc décidé de mettre des bancs Genève. C'est un aménagement provisoire car, comme le projet le prévoit, des «bacs», si j'ose dire, pour accueillir des arbres et des

bosquets seront placés sur le quai. Ils sont en confection et je vous demande un peu de patience, Monsieur Dossan, avant de voir l'ensemble de ce quai tel que nous le voulons, c'est-à-dire comme un lieu d'accueil de la population, afin qu'elle puisse admirer ce merveilleux panorama qu'est notre rade.

M. Omar Azzabi (Ve). Ma question s'adresse au magistrat Guillaume Barazzone, en charge de l'environnement urbain et de la sécurité. J'aimerais faire référence à un article paru dans *Le Temps*, le 4 septembre 2019, qui aborde les résultats d'une nouvelle étude sur les pics de pollution, menée sur 652 villes dans 24 pays, dont la Suisse, et parue dans la revue *The New England Journal of Medicine*. Ses résultats sont inquiétants: ils montrent que les décès se multiplient lors des épisodes de forte pollution aux particules fines, effet perceptible même dans les pays où la qualité de l'air est plutôt bonne, comme en Suisse.

Ma question est donc la suivante. Alors que le Grand Conseil a accepté l'initiative cantonale IN 169 des Verts, «De l'air, moins de bruit. Préservons notre santé face à la pollution», le 9 avril 2019, qui exige une communication spontanée et régulière à la population sur les données actualisées des niveaux de pollution, dans chaque commune et chaque secteur, peut-on se satisfaire de la situation actuelle? La Ville peut-elle vraiment se fier au rapport annuel sur la qualité de l'air de l'Office cantonal de l'environnement, alors que seulement quatre stations de récolte de données sont situées dans le canton, dont une seule en ville? En l'occurrence, celle-ci se trouve à la rue Necker, qui ne représente pas forcément une moyenne acceptable en termes de circulation et de pollution. En outre, la moyenne calculée pour l'année semble critiquable.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. C'est M. Pagani qui va vous répondre.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Si j'ai bien compris, les analyses du Canton sont contestées, puisque c'est lui qui est responsable de surveiller cette «toxicité», pour employer les mots qui doivent l'être, plutôt que de parler de niveaux de pollution. Car, dans notre ville, nous subissons des polluants dus au trafic automobile, notamment les NOx, à base d'ozone, dont la quantité augmente chaque année. En tant que simple citoyen et habitant de la ville, je m'étais penché sur le cas de la Jonction. Il s'y trouve encore une station de mesure sur le bâtiment ayant abrité l'ancien Service cantonal d'écotoxicologie. Ces appareils sont placés en retrait afin d'obtenir une moyenne sur le niveau de pollution, soit une vision statistique à peu près convenable. On ne peut pas les installer sur les axes,

m'avait-on dit à l'époque. Je pense que c'est toujours valable pour les scientifiques. Cela dit, les valeurs limites sont dépassées, mais pas les valeurs d'alarme.

Vous avez vu que M. Hodgers a instauré un système qui mettra tout le monde d'accord, j'imagine, avec des macarons dont les citoyens devront se munir dès le 1^{er} janvier 2020 pour pouvoir circuler dans notre ville. Les véhicules les plus polluants, eux, pourraient être interdits de le faire.

M. Thomas Zogg (MCG). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan et concerne le centre sportif du Bout-du-Monde. Il nous a été rapporté par des usagers que des personnes qui n'avaient rien à y faire se trouvaient dans les vestiaires. Elles attendaient parfois les femmes, allant jusqu'à en agresser une, ce qui a nécessité l'intervention des gardiens du centre. Il y a aussi des enfants qui fréquentent les lieux. J'aimerais savoir ce que M. Kanaan en pense: est-ce normal que des personnes qui ne sont pas venues pour faire du sport soient là à guetter les usagers dans les vestiaires? Quelles mesures le magistrat envisage-t-il pour garantir la sécurité des usagers du centre?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il vous sera répondu ultérieurement. La parole est à M^{me} Michèle Roulet.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Merci, Monsieur le président de séance. Ma question s'adresse à M. Pagani. Nous ne sommes pas tout à fait sortis de la saga du Grand Théâtre que nous apprenons dans la presse il y a quelques jours que le dépôt du Carré-Vert, qualifié d'«entrepôt souterrain de l'avenir» en 2018 et qui a coûté au moins 45 millions de francs aux contribuables pour entreposer toutes les collections de nos musées, prend l'eau. Il y a des fissures... Que se passe-t-il avec ces travaux menés par la Ville de Genève, Monsieur Pagani? On nous promet toujours monts et merveilles, mais on ne respecte jamais les crédits accordés, on dépasse les budgets et on ne tient jamais compte des mises en garde répétées sur le danger que représente le fait d'enterrer notre patrimoine dans des souterrains.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je renvoie Madame la conseillère municipale aux bouclements de crédits: je conteste vivement tout dépassement systématique. Quand je suis arrivé à ce poste, il y en avait de nombreux, parfois de 3 ou 4%. Aujourd'hui, nous sommes au maximum à 0,6%. Je défie quiconque, y compris les entreprises privées, de tenir à ce point les crédits qui me sont octroyés par ce Conseil municipal. Je renvoie donc M^{me} Roulet à la

commission des finances, pour qu'il lui soit signifié qu'elle a énoncé publiquement une contrevérité.

Il est tout aussi faux de dire que les bâtiments construits par la Ville de Genève prennent l'eau car le Musée d'ethnographie de Genève (MEG), dans la même situation, proche de l'Arve, n'a connu aucun problème à ma connaissance. Malheureusement, au Carré-Vert, comme vous l'avez lu dans la presse, nous avons rencontré un certain nombre de problèmes avec des entreprises, notamment pour le système d'aération. Ce sont des problèmes de jeunesse; j'ose le dire et je continuerai à le dire. Nous avons fait stopper les déménagements mais, avec l'aide de spécialistes et les rapports qui me seront rendus avant la fin de l'année, je compte bien stabiliser cette situation et reprendre les déménagements. Vous avez lu le journal comme moi: il s'agit de trois salles sur quarante-sept! On ne peut donc pas dire, comme Madame la conseillère municipale vient de le faire, que la Ville de Genève se singularise une fois de plus. Bien au contraire, nous maîtrisons le processus et je remercie l'ensemble des fonctionnaires qui travaillent d'arrache-pied pour les nombreux bâtiments que nous mettons à la disposition de la population.

M. Pierre Gauthier (HP). Ma question s'adresse à M. Kanaan, Monsieur le président; vous la lui transmettez, je pense, pour qu'il me réponde demain.

Une exposition grand public se tient actuellement à Palexpo sous le nom *Dieu(x), modes d'emploi*. Au travers d'objets divers et de panneaux didactiques, elle présente différentes approches humaines de la divinité. En ce sens, elle est assez intéressante. Mais, selon les organisateurs de celle-ci, la Ville de Genève, par le biais du MEG, aurait refusé de mettre à disposition des œuvres qui auraient sans doute mérité d'être exposées dans ce cadre. Ma question est donc toute simple: quelle est la raison de ce refus qui a privé le grand public de pouvoir admirer ces œuvres, intéressantes sur le plan culturel?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal; votre question est transmise et M. Kanaan vous répondra ultérieurement. La parole est à M. Simon Brandt.

M. Simon Brandt (PLR). Merci, Monsieur le président de séance. Ma question s'adresse au choix à M. Barazzone ou à M. Pagani. Le 11 septembre 2019, ce Conseil municipal a accepté un moratoire sur l'abattage d'arbres en Ville de Genève, par le biais de la motion M-1458. Force est de constater qu'il n'est pas respecté par le président du Conseil d'Etat écologiste Antonio Hodgers, qui

continue d'autoriser les abattages. Que ferez-vous pour que la volonté de ce Conseil municipal soit respectée, y compris par l'intéressé?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. J'avais indiqué lors du vote de la motion que le moratoire serait difficilement applicable, en tout cas du point de vue du Service des espaces verts (SEVE), pour toutes les questions liées à l'entretien des arbres et aux abattages pour des raisons de sécurité. Vous comprendrez bien, Monsieur le conseiller municipal, que, si nous entendons le message et si nous sommes aussi attachés aux arbres que vous, nous ne pouvons pas faire l'économie de sécuriser les lieux où habitants et visiteurs circulent et déambulent, indépendamment de la motion approuvée, qui a un caractère déclaratif. Nous continuons donc, s'agissant du SEVE, à demander des abattages, uniquement pour les arbres considérés comme malades et donc dangereux pour la population, étant précisé que l'abattage est l'*ultima ratio*.

Pour ce qui est des projets d'aménagement, puisque les crédits que vous approuvez prévoient souvent des abattages d'arbres, c'est mon collègue Rémy Pagani qui pourra vous répondre.

Il appartient au Conseil d'Etat, respectivement aux services cantonaux compétents, de faire une pesée d'intérêts pour les plans localisés de quartier, les projets de construction et les mesures de sécurité, même si ces dernières s'imposent sur le terrain. Nous sommes en contact avec M. Hodgers qui nous a indiqué vouloir analyser en interne la manière dont le processus d'autorisation des abattages se déroule. Nous restons en contact avec l'autorité cantonale pour relayer la crainte légitime de ce Conseil municipal et de la population au sujet des abattages.

Je terminerai en rappelant que continuer à investir et à planter des arbres est le meilleur moyen de maintenir notre patrimoine arboré car, vous le savez, nous avons été victimes de plusieurs canicules extrêmement importantes qui ont fragilisé un grand nombre d'arbres. Ceux-ci ne sont pas adaptés à un écosystème qui connaît des canicules, phénomène qui n'avait pas cours à Genève il y a une vingtaine d'années. Une grande réflexion est en cours au SEVE pour planter des arbres du sud de l'Italie et de la France, car ils résisteront davantage à la chaleur et aux intempéries. Dans cet esprit, je vous invite à approuver tous les crédits que nous solliciterons en la matière.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne le Grand Théâtre, pour lequel ce Conseil municipal s'apprête à voter une rallonge de 3,2 millions de francs la main sur le cœur, par le biais de la proposition PR-1376. Il y a un an environ, vous m'aviez dit, Monsieur Pagani, que vous aviez utilisé une partie de l'argent de la vente de l'Opéra des Nations pour

épouger des dépassements sur le chantier, alors que celui-ci appartient à la Fondation du Grand Théâtre de Genève. Cela m'a été confirmé il y a quelques jours par M. Kanaan. Sachant que l'utilisation de cet argent a vidé pour partie les caisses de la fondation, je voudrais savoir quel montant vous avez utilisé pour épouger ces dépassements, dont on ne sait rien, d'ailleurs.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je conteste formellement le fait que l'argent utilisé pour construire l'Opéra des Nations ait été détourné. (*Remarque de M^{me} Maria Pérez.*) C'est ce que cette interpellation laisse entendre et cela...

Le président. C'est la vente de l'Opéra des Nations, d'après M^{me} la conseillère municipale.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je conteste le fait que l'argent de la vente ait servi à la fin évoquée. Le conseil de fondation le dira mieux que moi: cet argent a été utilisé pour boucler le crédit de réalisation de l'Opéra des Nations. Il n'y a pas eu de détournement, ni de vases communicants s'agissant de l'argent affecté à cette opération.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). J'ai une question pour M. Pagani concernant une lettre – cosignée par M. Yvan Rochat, conseiller administratif de la Ville de Vernier – qu'il a envoyée à M. Dal Busco le 22 août 2019. Il y demande au conseiller d'Etat de mettre en place l'expérimentation d'un abaissement de la vitesse à 30 km/h la nuit, entre 22 h et 6 h, le long de la moyenne ceinture qui traverse le territoire des deux villes, et plus particulièrement à l'avenue de l'Ain, l'avenue du Pailly, l'avenue Louis-Casaï, l'avenue Wendt et la route de Meyrin, ce qui, je trouve, est une excellente idée. Diverses associations en lien avec le bruit et la santé des riverains et des habitants m'ont demandé de venir vers vous pour connaître la réponse de M. Dal Busco. Vous a-t-il répondu à ce jour? Si oui, quoi?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Merci, Madame, d'être le relais de cette très bonne initiative que nous avons prise avec la Ville de Vernier en la personne de M. Yvan Rochat. Un test d'abaissement de la vitesse des voitures sur l'avenue de l'Ain a effectivement été mené par le Canton à la demande des habitants et de nos communes respectives, mais il a été abandonné. Nous sommes donc revenus à la charge pour le rétablir et je demanderai d'ailleurs le 30 km/h

pour l'ensemble de la Ville. Plusieurs villes suisses sont déjà acquises à cette réglementation.

Et pour l'instant M. Dal Busco ne m'a rien répondu.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Ma question s'adresse à MM. Kanaan et Pagni en tant que membres du bureau du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, fondation largement dotée par l'argent des contribuables et qui a reçu l'Opéra des Nations de différents donateurs, pas seulement de la Ville. Le démontage de ce dernier a débuté mais j'aimerais savoir s'il a fait l'objet d'un appel d'offres en bonne et due forme, dans l'esprit de l'Accord intercantonal sur les marchés publics, et si le chantier est contrôlé quant aux conditions de travail. A moins qu'il ne s'agisse d'une affaire strictement privée et incontrôlable...

M. Rémy Pagni, conseiller administratif. Les conseillers municipaux qui m'interpellent font les questions et les réponses... Alors je peux m'aligner sur la réponse de M. Gisselbaek: ce bâtiment a été vendu par la Fondation du Grand Théâtre de Genève à un propriétaire privé qui a l'obligation de respecter les lois, les règlements et les conditions de travail en vigueur sur notre territoire. La fondation, dont je ne suis pas l'expression, puisque nous sommes son organe de surveillance, n'a rien à voir avec cette opération.

M. Michel Nargi (PLR). Ma question est pour M. Barazzone. J'ai été interpellé par les habitants des immeubles sis aux 3 et 5, rue des Minoteries, communicants par leur rez-de-chaussée, qui se plaignent: le week-end, des jeunes s'y retrouvent, boivent, font la fête, salissent et laissent tout derrière eux. Les locataires de ces immeubles sont des personnes âgées, handicapées pour certaines. La situation fait que, pour rentrer chez elles, elles vont prendre l'ascenseur au deuxième sous-sol. Je souhaite savoir ce que vous pouvez faire pour éviter que cela empire, Monsieur le magistrat, car, pour rappel, on n'a même pas fini de rénover ces immeubles.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Vous avez raison de mentionner cette situation aux Minoteries, Monsieur le conseiller municipal, qui n'est pas inconnue de la police municipale. Celle-ci travaille uniquement sur le domaine public et il s'agit ici d'un terrain privé de la Gérance immobilière municipale – mais nous avons fait une exception car nous trouvons important que la police municipale soit présente aux Minoteries. Je crois savoir, mais je

peux me tromper, que celle-ci a organisé une séance avec l'ensemble des acteurs du quartier.

La police municipale ne peut pas être présente tous les jours aux Minoteries et exclusivement là, puisque d'autres problématiques, notamment liées au bruit, se déroulent dans d'autres quartiers. Mais je rediscuterai avec la commandante de la police municipale pour voir si l'on peut intensifier les patrouilles et ce qu'on peut imaginer avec l'ensemble des services de l'administration, puisque régler cette problématique n'est pas un travail qui incombe à la seule police municipale.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne la campagne de publicité sur le parking Clé-de-Rive, démarrée dès la fin du mois d'octobre 2019, du rond-point de Rive à la place du Molard, sous la forme d'un parcours de panneaux de luxe. Des panneaux qui se gardent bien d'ailleurs de présenter le parking de six niveaux de sous-sol prévu dans le projet, ce mot tabou – car peu vendeur, on le comprend – se cachant sous l'appellation «stationnement centralisé en sous-sol» dans les textes qui accompagnent de magnifiques images de synthèse pleines d'enfants et d'arbres innocents. Nous sommes très étonnés que cette campagne ait débuté avant même que nous ayons discuté, puis voté la proposition PR-1305 y relative en séance plénière. Dépenser des deniers publics avant le vote officiel du Conseil municipal, est-ce vraiment légal? Mais peut-être n'est-ce pas la Ville qui a payé cette propagande... auquel cas, qui l'a fait et combien a-t-elle coûté?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Les autorités sont tenues par la loi d'informer les citoyens des projets qu'elles mènent. En l'occurrence, ce projet a été validé par le Conseil municipal puisqu'il avait approuvé un crédit d'étude. Aujourd'hui, un crédit de réalisation est là. Nous sommes chargés de faire en sorte que l'espace public soit de qualité et j'ai effectivement pris la responsabilité d'informer les citoyens sur ce débat. Ces panneaux font état d'un projet. J'ai attendu que la commission qui a traité de la proposition se prononce et rende son rapport pour aller de l'avant.

En ce qui concerne le prix, cette exposition a coûté 60 000 francs, montant pris en charge par les budgets réguliers accordés par ce Conseil municipal pour informer la population.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Ma question s'adresse comme d'habitude – et je ne lâcherai pas – à M. Barazzone, et concerne le fameux banc qu'il a fait disparaître de la promenade de la Tour de Champel. Je souhaite qu'il arrête de nous

mentir. Il n'y a plus qu'un seul banc sur cette promenade et je veux montrer à la caméra, qui n'est malheureusement pas encore sur moi, comment les personnes âgées se déplacent avec leur déambulateur pour aller s'asseoir... Elles ne remercient pas M. Barazzone. On m'interpelle quasiment tous les jours. Quand ce banc reviendra-t-il là où il était auparavant? Ce n'est pas parce qu'un petit pépé qui habite un appartement valant au bas mot 3 millions de francs a promis je ne sais quoi... Ce monsieur a l'oreille particulièrement sensible: il dit que fenêtres fermées, stores baissés, rideaux d'occultation tirés, boules Quies dans les oreilles...

Le président. Une minute, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Danièle Magnin. ... il entend les gens murmurer dehors! Ça suffit! Nous voulons le retour de ce banc!

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. J'essaierai de répondre de manière calme à une question posée de manière excitée, comme d'habitude. (*Rires. Remarque de M^{me} Danièle Magnin.*) Surtout après les propos attentatoires à mon honneur... Mais je fais fi de cette question pour évoquer une problématique qui concerne le quartier. Un grand nombre de pétitionnaires m'ont écrit, et non une seule personne, pour faire déplacer ce banc, justement, car il générerait du bruit. On l'a déplacé et, c'est vrai, il n'est pas là où M^{me} Magnin voudrait qu'il soit... Je ne peux que répéter ce que j'ai dit la dernière fois.

M^{me} Danièle Magnin. Re-pen-tir!

Le président. S'il vous plaît, Madame.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Dans cette enceinte, nous devrions éviter de nous insulter, de nous traiter de menteurs et essayer de respecter un débat serein, ce que je tente de faire. J'annonce d'ores et déjà que c'était la dernière fois, parce que c'est la cinquième, que je répondrai à une question sur ce banc de M^{me} Magnin.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je salue la présence de M. Pascal Rubeli, ancien président du Conseil municipal. (*Applaudissements.*) La parole est à M. Jean Zahno.

M. Jean Zahno (UDC). Merci, Monsieur le président de séance. La question que je voulais poser à propos du Carré-Vert l'a déjà été par M^{me} la conseillère municipale Michèle Roulet, mais j'aimerais un complément d'information. La *Tribune de Genève* a mentionné ce problème d'humidité dont M. Pagani dit que c'est un problème de jeunesse. Je trouve que c'est un peu gros. Ce bâtiment doit sécuriser les œuvres, les documents et les livres de grande valeur; ce problème aurait donc dû être élucidé. Ma question complémentaire est de savoir s'il y a eu des dégâts, qui en est responsable et si nous avons une assurance adéquate, le cas échéant.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Il faut lire l'article jusqu'au bout, Monsieur. M. Sami Kanaan, responsable des œuvres, a affirmé à raison qu'il n'y avait pas eu de dégâts sur celles-ci, sur les biens patrimoniaux de la Ville. Il se trouve simplement que nous avons affaire à une machinerie extrêmement sophistiquée. Dans votre appartement, en été ou en hiver, le taux d'humidité peut osciller entre 50 et 80%. Ici, il faut garantir un taux d'humidité de 50% de manière permanente, sur près de trois terrains de football superposés.

C'est une organisation gigantesque et je ne veux pas dire que c'est normal, car il n'est pas normal que les entreprises livrent un tel travail, mais le problème ne concerne que trois pièces sur quarante-sept. Cela figure aussi dans la *Tribune de Genève* et je relève que pour une fois les éléments factuels ont été bien transcrits. Nous avons nommé un expert pour déterminer s'il s'agissait de problèmes de jeunesse ou de malfaçons, auquel cas nous nous retournerons contre les entreprises qui n'ont pas respecté leur cahier des charges et nous demanderons des indemnités, le cas échéant.

M^{me} Amanda Ojalvo (S). Ma question s'adresse à M^{me} Alder. Un certain nombre de personnes composant les équipes éducatives se questionnent sur les priorités du travail en crèche. La réalité du terrain démontre bien souvent que la priorité est donnée aux parents et à leurs exigences au détriment des enfants et de leurs besoins. Quelles sont les orientations données par le Service de la petite enfance et ses directives?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Je puis vous rassurer, Madame la conseillère municipale. La priorité au niveau de la petite enfance est évidente pour la Ville de Genève et le Conseil administratif: nous avons toujours soutenu le personnel et l'accueil des enfants. Il est faux de dire qu'on privilégie les parents au détriment des enfants. La Ville tient vraiment à ce que l'encadrement soit fait d'une manière très professionnelle. Lors de la votation de 2014, le peuple a réaffirmé sa volonté en faveur d'un taux d'encadrement qui garantisse

un accueil de premier ordre pour les petits. Aujourd'hui, l'expertise de la Ville est manifeste: nous jouissons d'une reconnaissance au niveau suisse et bien au-delà de nos frontières.

Nous essayons aussi de promouvoir la formation continue du personnel et d'associer les professionnels du terrain aux experts pour l'élaboration d'outils pédagogiques qui renforcent le dispositif. En outre, nous publions régulièrement un guide en matière de construction des structures de la petite enfance, ainsi que sur l'alimentation des tout-petits et les pratiques pédagogiques. Pour la Ville de Genève, il est important que le dispositif soit co-construit avec les professionnels et que l'enfant soit au centre de celui-ci. Son bien-être doit nous guider dans toutes les décisions, qu'il s'agisse de l'encadrement, des constructions, de l'alimentation ou des activités pédagogiques.

M. Stefan Gisselbaek (PLR). Ma question s'adresse au conseiller administratif Guillaume Barazzone. En plusieurs endroits de la Ville de Genève, on trouve actuellement d'énormes amas de feuilles mortes maintenus par des barrières directement sur le trottoir. Outre le fait que c'est inesthétique et incongru en soi, j'ai pu constater que l'on y retrouve toutes sortes de déchets. Ces installations se transforment en dépotoirs urbains, ce qui me semble franchement inadmissible. Ma question est de savoir si une autre gestion des feuilles mortes par la Ville est envisageable et si une solution peut être apportée à ce problème rapidement.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Pas dans tous les cas, Monsieur le conseiller municipal. Vous connaissez les dépôts de feuilles mortes, notamment dans les parcs, sous les grilles; il s'agit de solutions provisoires lors des fortes chutes de feuilles d'automne. Mais je note votre recommandation et je la transmettrai au chef de la Voirie pour voir si on peut minimiser l'impact de ces enclos à feuilles temporaires.

M. François Mireval (S). Ma question s'adresse à la conseillère administrative Esther Alder. Il y a quelques jours, nous avons reçu par messagerie la réponse du Conseil administratif à la pétition P-386 des enfants qui demandaient un laser game dans le préau de l'école de Peschier, votée le 24 juin 2019 dans cette enceinte. En passant, j'aimerais vous remercier d'y avoir apporté une réponse aussi rapidement; ce n'est pas toujours le cas, il faut le souligner. Mais je ne veux pas attendre que nous traitions le point 173 bis de l'ordre du jour pour poser la question suivante. Sur la suite à donner à cet objet, votre réponse est vague: il s'agit de poursuivre le dialogue, d'élargir le champ des jeux qui pourraient être proposés aux enfants et de continuer la concertation par l'entremise de quelqu'un

de votre département. La demande était relativement pressante, au vu de l'âge des enfants qui grandissent.

Le président. Une minute, Monsieur.

M. François Mireval. Sous quel délai pouvons-nous escompter que ces mesures seront prises? Est-ce que ce sera avant la fin de l'année scolaire, soit encore durant la législature?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Les enfants souhaitaient avoir un laser game dans leur préau et l'avaient demandé par cette pétition. En commission, elle avait reçu un préavis négatif, faute de faisabilité, et finalement, en séance plénière, la majorité a décidé de renvoyer la pétition au Conseil administratif. Plusieurs options avaient été évoquées: certains proposaient d'offrir un bon aux enfants, par exemple pour jouer dans un laser game, d'autres avaient émis l'idée de leur donner un livre, mais ces propositions ont été refusées par le plénum. Après réflexion avec mes services, nous avons pensé retourner vers les enfants – puisque nous sommes dans un processus participatif – pour avancer avec eux et ne pas agir à leur place, de façon à trouver un compromis sur des jeux pouvant satisfaire leur envie d'activité collective, de parcours d'aventures, et à réfléchir à une stratégie.

Vous me demandez si cela se fera dans l'année scolaire; j'espère bien. Effectivement, les enfants grandissent et c'est le défi. Il ne faudrait pas qu'ils deviennent adultes avant qu'on réponde enfin à cette pétition. Voilà ce que je peux dire en l'état: mes services travaillent avec les enfants pour trouver une solution à leur souhait sur l'aménagement du préau.

M^{me} Yasmine Menétrey (MCG). Je souhaiterais savoir pourquoi les caméras se trouvant sur le toit du bâtiment au 12, quai du Rhône sont dirigées vers les immeubles locatifs sis au chemin du 23-Août. Je tiens des photographies à votre disposition.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Y a-t-il une réponse? Non. Alors elle vous sera donnée ultérieurement.

Il reste encore quatorze questions au terme de cette première séance de la session. Nous les entendrons après la pause.

47. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

48. Interpellations.

Néant.

49. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je vous souhaite un bon appétit, Mesdames et Messieurs. Nous reprendrons à 20 h 30.

Séance levée à 19 h 30.

SOMMAIRE

1. Exhortation	2154
2. Communications du Conseil administratif	2154
3. Communications du bureau du Conseil municipal	2154
4. Election d'un-e représentant-e des Verts pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et les expressions culturelles pluridisciplinaires, en remplacement de M. Marc Dalphin, démissionnaire (RCM, art.130, lettre B)	2163
5. Prestation de serment de M. Alain Berlemont remplaçant M. Jean-Philippe Haas, conseiller municipal décédé	2164
6. Election d'un-e représentant-e du Parti libéral-radical pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées, en remplacement de M. Stefan Gisselbaek, démissionnaire (statuts de la fondation, art.9) (RCM, art.130, lettre B)	2164
7. Election d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour faire partie de la Commission consultative de la petite enfance, en remplacement de M ^{me} Véronique Latella, démissionnaire (Règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions privées pour la petite enfance, art.4) (RCM, art.130, lettre B)	2165
8. Motion du 27 avril 2017 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex: «Des correspondants de nuit aux Pâquis, c'est urgent!» (M-1288)	2166
9. Résolution du 19 juin 2018 de M ^{me} Amanda Gavilanes, MM. Pascal Holenweg, Tobias Schnebli, Emmanuel Deonna et Régis de Battista: «Exportation de matériel de guerre vers des pays en guerre civile: pour une politique respectueuse des conventions de Genève et des droits humains» (R-226)	2168
10. Motion du 2 octobre 2018 de M ^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Hélène Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Annick Ecuyer, Gazi Sahin, Alfonso Gomez et Uzma Khamis	

- Vannini: «Non aux coupes dans les revenus de la Ville prévues avec la loi fédérale RFFA (Réforme fiscale et financement de l'AVS)» (M-1371)..... 2168
11. Motion du 17 octobre 2018 de M. Pascal Holenweg: «Du gazon, mais du vrai!» (M-1380)..... 2169
12. Motion du 5 décembre 2018 de M^{mes} et MM. Annick Ecuyer, Brigitte Studer, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti, Maria Pérez et Morten Gisselbaek: «Pour une police municipale luttant efficacement contre les violences sexistes et LGBTIQ-phobes» (M-1394)..... 2171
13. Motion du 5 décembre 2018 de MM. et M^{mes} Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Antoine Maulini, Hanumsha Qerkini, Delphine Wuest, Albane Schlechten, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Annick Ecuyer et Olivier Gurtner: «Pour le cautionnement public de logements locatifs destinés aux personnes répondant aux critères sociaux du département de la cohésion sociale et de la solidarité» (M-1395)..... 2172
14. Motion du 15 janvier 2019 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Taimoor Aliassi, Emmanuel Deonna, Pascal Holenweg, Christiane Leuenberger-Ducet, Albane Schlechten, Maria Vittoria Romano et Maria Pérez: «Le logement d'abord, pour une (ré)insertion sociale réussie» (M-1400)..... 2174
15. Motion du 5 février 2019 de M^{mes} et M. Jannick Frigenti Empana, François Mireval, Maria Pérez et Corinne Goehner-da Cruz: «Pour une prise en charge des enfants et des jeunes de 4 à 15 ans pendant les vacances scolaires» (M-1408)..... 2177
16. Motion du 6 février 2019 de MM. et M^{mes} Nicolas Ramseier, Stefan Gisselbaek, Michèle Rouillet, Rémy Burri, Patricia Richard, Pierre de Bocard, Florence Kraft-Babel et Simon Brandt: «Pour une ville informatiquement eco-friendly à travers l'utilisation d'Ecosia» (M-1409)..... 2178
17. Motion du 6 février 2019 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Nicolas Ramseier, Michèle Rouillet, Georges Martinoli, Michel Nargi et Véronique Latella: «Pour un réaménagement durable du triangle de Villereuse» (M-1410)..... 2179

18. Motion du 6 février 2019 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Olivier Gurtner, Uzma Khamis Vannini, Anne Carron, Albane Schlechten, Hélène Ecuyer, Daniel Sormanni, Simon Brandt et Pierre Scherb: «Amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes lors de modifications de circulation liées aux chantiers» (M-1414) 2180
19. Motion du 27 février 2019 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Patricia Richard, Michèle Roulet, Pierre Gauthier, Michel Nargi, Véronique Latella, Nicolas Ramseier, Stefan Gisselbaek, Renate Cornu, Guy Dossan, Florence Kraft-Babel et Georges Martinoli: «Pour des cafés suspendus dans les établissements municipaux» (M-1416) 2181
20. Motion du 27 février 2019 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Emmanuel Deonna, Taimoor Aliassi, Sara Petraglio, Corinne Goehner-da Cruz et François Mireval: «Pour la mise en place d'un dispositif de mentorat en faveur des enfants et des jeunes les plus vulnérables» (M-1417) 2182
21. Motion du 27 mars 2019 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Jean-Luc von Arx, Anne Carron et Fabienne Beaud: «Pour un Village des créateurs dans la zone industrielle des Charmilles» (M-1419) 2184
22. Motion du 27 mars 2019 de M^{mes} et MM. Alia Chaker Mangeat, Eric Bertinat, Uzma Khamis Vannini, Maria Pérez, Albane Schlechten, Daniel Sormanni, Vincent Schaller, Pierre Gauthier, Manuel Alonso Unica et Alain de Kalbermatten: «Pour une zone artisanale et industrielle des Charmilles innovante» (M-1422) 2185
23. Motion du 27 mars 2019 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Nicolas Ramseier, Guy Dossan, Renate Cornu, Stefan Gisselbaek, Michèle Roulet, Patricia Richard, Georges Martinoli, Michel Nargi, Véronique Latella, Florence Kraft-Babel et Pierre de Boccard: «Pour des expositions culturelles d'envergure à Genève» (M-1420) 2187
24. Motion du 27 mars 2019 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Eric Bertinat, Patricia Richard, Michèle Roulet, Florence Kraft-Babel, Stefan Gisselbaek, Pierre de Boccard, Guy Dossan, Michel Nargi, Georges Martinoli, Véronique Latella, Renate Cornu et Nicolas Ramseier: «Construction de la nouvelle patinoire sur le site des Vernets» (M-1421) 2188

25. Motion du 27 mars 2019 de M^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini et Delphine Wuest: «Pour des écopoints complets!» (M-1423) 2189
26. Motion du 27 mars 2019 de MM. et M^{mes} Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Tobias Schnebli, Hélène Ecuyer, Albane Schlechten et Maria Vittoria Romano: «De l'équité pour le personnel qui part à la retraite!» (M-1424) 2190
27. Motion du 27 mars 2019 de M^{mes} et MM. Souheil Sayegh, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Albane Schlechten, Patricia Richard, Jean Zahno, Georges Martinoli, Jean-Philippe Haas, Yasmine Menétrey et Laurence Corpataux: «Pour des espaces de jeux synthétiques dans les parcs à proximité des résidences pour seniors» (M-1425) 2191
28. Motion du 27 mars 2019 de M^{mes} et MM. Souheil Sayegh, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Albane Schlechten, Yasmine Menétrey, Jean Zahno, Jean-Philippe Haas et Laurence Corpataux: «Pour un espace de grimpe au parc Alfred-Bertrand» (M-1426) 2192
29. Motion du 27 mars 2019 de M^{mes} et MM. Souheil Sayegh, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Patricia Richard, Yasmine Menétrey, Georges Martinoli, Jean Zahno, Jean-Philippe Haas et Laurence Corpataux: «Pour un terrain de football synthétique au parc Alfred-Bertrand» (M-1427) 2193
30. Motion du 16 avril 2019 de M^{mes} et MM. Martine Sumi, Corinne Goehner-da Cruz, Christina Kitsos, Maria Vittoria Romano, Maria Casares, Luis Vazquez, François Mireval, Emmanuel Deonna, Ulrich Jotterand, Ahmed Jama et Uzma Khamis Vannini: «Pour que la pénurie de logements au niveau cantonal ne pèjore pas la très difficile conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle des jeunes familles qui perdent la place en crèche de leurs enfants lorsqu'elles sont contraintes de déménager» (M-1430) 2194

31. Motion du 17 avril 2019 de M^{mes} et MM. Thomas Zogg, Jean-Pascal Cattin, Daniela Dosseva, Amar Madani et Yasmine Menétrey: «Pour l'installation de passages piétons 3D à proximité des écoles de la Ville» (M-1433) 2195
32. Motion du 17 avril 2019 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Jean-Luc von Arx, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Maria Vittoria Romano, Ulrich Jotterand, Uzma Khamis Vannini, Danièle Magnin, Alfonso Gomez, Yasmine Menétrey, Laurence Corpataux, Pierre Scherb, Nicolas Ramseier et Patricia Richard: «Pour que Genève passe son «permis de végétaliser»!» (M-1435). 2196
33. Résolution du 17 avril 2019 de MM. et M^{mes} Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Alfonso Gomez, Maria Pérez, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti, Gazi Sahin, Hélène Ecuyer et Annick Ecuyer: «Maintien des habitant-e-s du 38, rue de la Navigation jusqu'au début des travaux» (R-241) 2197
34. Motion du 15 mai 2019 de M^{mes} et MM. Alia Chaker Mangeat, Léonard Montavon, Anne Carron, Fabienne Beaud, Albane Schlechten, Jean-Charles Lathion, Marie Barbey-Chappuis, Souheil Sayegh, Uzma Khamis Vannini, Daniel Sormanni et Alfonso Gomez: «CFF, un train de retard?» (M-1437) 2199
35. Motion du 15 mai 2019 de MM. et M^{me} Pascal Holenweg, Albane Schlechten et François Mireval: «Pour la création d'un fonds intercommunal de soutien à l'action sociale d'urgence» (M-1438). 2200
36. Motion du 16 mai 2019 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Jean-Philippe Haas, Yasmine Menétrey, Daniela Dosseva, Thomas Zogg, Danièle Magnin, Jean-Pascal Cattin, Daniel Sormanni et Daniel-Dany Pastore: «Coup de théâtre au Grand Théâtre!» (M-1439). 2201
37. Motion du 16 mai 2019 de MM. et M^{mes} Yasmine Menétrey, Amar Madani, Daniel Sormanni, Thomas Zogg, Jean-Pascal Cattin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas et Danièle Magnin: «Projet de réinsertion sociale Le Wagon sur la voie de Saint-Jean: départ immédiat!» (M-1440). 2202

38. Motion du 16 mai 2019 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Michel Nargi, Georges Martinoli, Rémy Burri, Véronique Latella, Sophie Courvoisier, Michèle Roulet, Stefan Gisselbaek, Guy Dossan, Nicolas Ramseier, Pierre de Boccard et John Rossi: «Soutien à la presse locale via les annonces publicitaires» (M-1441) 2204
39. Résolution du 16 mai 2019 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Annick Ecuyer, Morten Gisselbaek, Ariane Arlotti, Didier Lyon, Jacques Pagan, Alfonso Gomez, Pascal Holenweg, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Le Conseil municipal doit être consulté et ne doit pas être mis devant le fait accompli en ce qui concerne l'avenir du Service d'incendie et de secours et sa gouvernance!» (R-244) 2205
40. Motion du 20 mars 2017 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Morten Gisselbaek et Vera Figurek: «Une nouvelle direction pour un nouveau Musée d'art et d'histoire» (M-1282) 2206
41. Motion du 5 décembre 2017 de M^{me} et MM. Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Albane Schlechten et Alain de Kalbermatten: «Dysfonctionnements internes de la Fondetec: quels impacts sur la bonne marche de la fondation?» (M-1325) 2207
42. Résolution du 20 mars 2018 de M^{mes} et MM. Vincent Subilia, Patricia Richard, Sophie Courvoisier, Daniel Sormanni, Amar Madani, Alain de Kalbermatten, Eric Bertinat, Pierre Scherb et Pascal Spuhler: «Démission immédiate de la mairie de M. Rémy Pagani, en raison de son rôle actif dans le cadre de la manifestation «Prenons la ville» du 17 mars 2018» (R-221) 2208
43. Résolution du 13 novembre 2018 de MM. Pierre Scherb, Pascal Altenbach et Didier Lyon: «Démission immédiate de M. Guillaume Barazzone suite au rapport N° 142 de la Cour des comptes» (R-229) 2209
44. Motion du 14 novembre 2018 de MM. et M^{mes} Tobias Schnebli, Emmanuel Deonna, Olivier Gurtner, Alfonso Gomez, Omar Azzabi, Antoine Maulini, Hanumsha Qerkini, Alia Chaker Mangeat, Maria Pérez et Ariane Arlotti: «Livre de condoléances pour le peuple palestinien: la Ville de Genève doit respecter ses engagements» (M-1391) 2211
45. Pétitions. 2212

46. Questions orales	2212
47. Propositions des conseillers municipaux	2226
48. Interpellations	2226
49. Questions écrites	2226

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat